



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 06 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, H. RICHARD, A. GAUTRAND, E. GAZEL, M. DURAND, F. FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : N. FORT (POUVOIR D. DUCROS), C. ALIBERT (POUVOIR E. GAZEL), A. DALLE (POUVOIR N. TUFFERY)

Étaient absents : /

Secrétaire de séance : MONSIEUR NICOLAS LEFEVERE

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEAN-PAUL DARDE, DIRECTEUR DU POLE PROJETS URBAINS ET AMENAGEMENTS.



18h30 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« Bien ! Mesdames, messieurs, je vous invite à débiter ce Conseil municipal et je vais demander à la Direction Générale de bien vouloir faire l'appel. »

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Merci, beaucoup. Je vous propose de passer à l'élection du secrétaire de séance, Monsieur LEFEVRE. Merci, beaucoup. Et nous allons immédiatement approuver le compte-rendu. Donc, y a-t-il des remarques sur le compte-rendu qui vous a été soumis ? Donc, s'il n'y a pas de remarque, je mets ce compte-rendu aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Le compte rendu est approuvé. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

Monsieur le Maire

« Je vous fais une nouvelle fois la proposition, si vous en êtes d'accord, donc de ne pas vous donner lecture extensive de l'ensemble des décisions du Maire, de savoir si vous avez des questions à ce sujet ? Donc, s'il n'y a pas de question et si vous en êtes d'accord, je vous propose de passer d'ores et déjà à la délibération n°2, Monsieur ASSIER. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 02 :

02. "Attribution d'une subvention exceptionnelle au Service départemental de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)".

« Bonsoir à tous. Bon, cette délibération a trait à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Comme chaque année, partout en France du 2 au 8 mai s'est déroulée la traditionnelle collecte au profit de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France.

Les communes de l'Aveyron apportent depuis de nombreuses années leur soutien au Bleuet de France par l'octroi de subventions ou en favorisant les collectes réalisées par les associations locales d'anciens combattants ou de jeunesse.

En 2016, les collectes, dons et subventions ont permis à l'Œuvre Nationale du Bleuet de France de recueillir sur l'ensemble du territoire français 1,4 million d'euros.

Dans le département de l'Aveyron, 4 826,00 € ont été récoltés l'an dernier.

Les sommes récoltées permettent de financer des actes de mémoire et d'apporter des secours financiers aux anciens combattants et à leurs veuves en difficulté ainsi qu'aux victimes d'attentats et aux militaires blessés lors des opérations extérieures.

En 2016, le Service départemental de l'Office National donc des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Aveyron a pu ainsi bénéficier d'un budget de 129 000,00 € lui permettant d'aider financièrement 232 Aveyronnais en difficulté. Dans le domaine de la mémoire, ce sont 7 030,00 € qui ont été accordés au service départemental de l'Aveyron pour réaliser des projets destinés à transmettre, en particulier aux scolaires, l'Histoire et les valeurs républicaines.

La Municipalité de Millau souhaite apporter son aide à l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Aveyron dans ses nombreuses actions et cela, par le biais d'une contribution financière pour l'année 2017.

Aussi, après avis favorable de la Commission culture du 22 juin 2017, il est proposé au Conseil municipal :

- De verser une subvention exceptionnelle de 300,00 € au service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Aveyron ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de ce dossier. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 03 :

3. "Vidéoprotection –actualisation du plan de financement"

« Bien. Donc, cette délibération a trait à l'actualisation du plan de financement.

Par délibération du 26 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé la création d'un réseau de vidéoprotection ainsi que d'un centre de supervision au sein de la Police municipale et autorisé Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès de l'État par le biais du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

La préfecture de l'Aveyron par deux arrêtés a validé et autorisé le plan d'implantation des caméras de surveillance défini par la gestion de l'espace public du trafic routier et la prévention de la délinquance.

Un dossier de demande de subvention concernant la vidéoprotection a été déposé à la Préfecture le 10 avril 2017.

Le plan de financement actualisé de ce projet est le suivant selon la circulaire du Ministère de l'Intérieur sur les orientations pour l'emploi des crédits du FIPD pour 2017.

Toutes les dépenses concernant la vidéoprotection ne sont pas éligibles et subventionnées au même taux.

Donc, les montants que je vais vous énumérer sont des montants TTC.

- Pour les études, ça s'élève à 2 785,00 € et il n'y a pas de subvention ;
- Pour les 39 caméras, qui ont coûté 72 946,00 €, c'est pris en charge pour une subvention de 20%, donc pris en charge 14 589,00 € ;
- La création du CSU et le raccordement à la Police nationale 77 800,00 €, pris entièrement sur les fonds du FIPD ;
- Et la vidéo, donc le matériel, les raccordement, l'installation, sur 262 784,00 €, il est accordé une subvention de 52 557,00 €.

Donc, sur un total de dépenses de 416 315,00 €, la subvention s'élève à 144 946,00 € et donc la participation de la Commune s'élève à 271 369,00 €.

Considérant que pour la bonne information du Conseil municipal le plan de financement actualisé donc est ainsi reporté.

Après avis favorable de la Commission travaux en date du 27 juin 2017, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement de la vidéoprotection ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir le montant de la subvention qui sera accordé pour le financement de l'opération susvisée ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, bonsoir. Donc, oui sur cette vidéosurveillance, puisque visiblement le débat sémantique a été tranché par Monsieur le Procureur de la République, enfin bon... »

Monsieur ASSIER

« Je peux vous amener les décisions, si vous le voulez ! »

Monsieur DURAND

« Eh, bien, oui ! Parce que moi, à partir de moment qu'il y a des gens derrière qui regardent, c'est de la surveillance, mais je continuerai tout à l'heure. »

Monsieur ASSIER

« Alors, l'autre fois j'avais répondu à Monsieur ALIBERT. Je n'avais certainement pas dû répondre avec précision donc ce soir, et bien je vais vous donner toutes les précisions. Le terme vidéosurveillance donc fait partie de la Loi sur LOPPSI, qu'on appelle, loi d'Orientation sur la Programmation Relative à la Sécurité, c'est une loi qui a été éditée en 1995.

Ensuite, le Président SARKOZY en 2017, au vu des attentats de Londres, a donné une lettre de..., parce qu'il s'est aperçu que lors de l'enquête les caméras de surveillance, donc de cette capitale, avaient participé à l'enquête et avaient élucidé l'enquête. Donc, il a donné une lettre de mission à Madame Michèle ALLIOT-MARIE, qui à l'époque était Ministre de l'Intérieur, une lettre de mission sur le déploiement de la vidéosurveillance.

Début 2008, donc la Commission nationale de vidéosurveillance a pris le nom de Plan de Vidéoprotection et depuis lors, on n'a jamais plus employé le terme vidéosurveillance et juridiquement le terme vidéoprotection fait partie de la Loi LOPPSI 2, c'est-à-dire la loi d'Orientation et de Programmation Relative à la Sécurité Intérieure, c'est la loi, vous pouvez aller la voir, c'est la loi 2011-267 du 14 mars 2011 et qui dit au chapitre 3 sur les nouvelles technologies, en section 4, je crois, elle dit que : « le terme vidéoprotection remplace le terme de vidéosurveillance ».

Voilà, donc depuis 2011, on parle de vidéoprotection et non pas de vidéosurveillance. »

Monsieur le Maire

« Merci pour ces précisions. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, bon enfin, il faudra amener ces précisions à Monsieur le Procureur de la République, qui visiblement ne les connaît pas, bon enfin, peu importe la sémantique, moi j'ai une question par rapport au coût global, on est à 416 000,00 et quelques euros. Si je me souviens bien en 2015, on avait parlé de 250 000,00 €, plus 50 000,00 € tous les ans. Est-ce que, y a-t-il

une inflation ou pas ? Je n'ai pas pu retrouver tous les chiffres. Et puis, j'aurai une deuxième question. Mais je vous laisse répondre. »

Monsieur ASSIER

« Oui. Donc, au début on était parti sur une somme totale de 407 000,00 €. Voilà, donc là on atteint 416 315,00 €. Et avec la participation de l'État donc il ne reste plus à la Commune que de s'acquitter de 271 369,00 €. »

Monsieur DURAND

« Oui, que, oui ! Et puis après, j'ai lu aussi sur le Magazine municipal que le coût de fonctionnement serait de 10 000,00 € par an. Là, j'avoue que je suis un peu dubitatif, parce que 10 000,00 € par an à partir du moment qu'il y aura des employés municipaux qui seront derrière les caméras, ne serait-ce que par la prise en charge de leur salaire, je suppose qu'on doit être quelque part un peu plus haut, donc j'aimerais avoir quelques précisions ? S'il vous plaît. »

Monsieur ASSIER

« Oui. Ben, disons qu'on ne va pas s'aligner sur ce que vous avez écrit, c'est-à-dire deux personnels en permanence, sinon ce ne serait pas 10 000,00 € par an, mais ce serait 10 000,00 € par mois. Alors, on a précisé qu'il y aurait un opérateur lorsqu'il y aurait une patrouille sur le site, enfin le secteur de la Commune, mais voilà, ça peut être ponctuel parce qu'il y a de l'enregistrement 24 heures sur 24. Donc, s'il y avait un fait vraiment marquant, on pourrait revenir comme ça a été le cas pour le braquage à main armée où la Police Nationale a résolu l'enquête en identifiant et interpellant l'auteur, donc voilà, mais ce n'est pas systématiquement, donc il y aura effectivement un opérateur derrière lorsqu'il y aura des manifestations : marchés nocturnes ou autres sur Millau. Mais ce ne sera pas en permanence non plus. Ce que nous avons toujours précisé. »

Monsieur DURAND

« Il n'y aura jamais. Donc, il n'y aura pas en permanence quelqu'un qui visionne... »

Monsieur ASSIER

« Mais, pas en permanence. »

Monsieur DURAND

« Même la journée ? »

Monsieur ASSIER

« Mais, la journée ça pourrait être une journée complète, ce sera suivant l'effectif. »

Monsieur DURAND

« Quand vous nous dites si on prend deux personnes ça sera 10 000,00 € par mois et si on prend une personne se sera 10 000,00 € par an. Donc, ça veut dire... Il y a quelque chose qui ne va pas, ou alors ça sera 5 000,00 € par mois peut-être ça fera plus de 10 000,00 € par an. »

Monsieur ASSIER

« Non. Mais c'est pour ça que je vous précise que ce ne sera pas forcément 8 heures par jour, tous les jours. Ce sera ponctuellement, qu'il y aura un opérateur. Le plus souvent possible, lorsqu'il y aura des patrouilles qui pourront intervenir, mais ce ne sera pas en permanence un opérateur. On ne peut pas mettre un opérateur 24 heures sur 24, quoi, c'est impossible. Ou alors, il faudrait un effectif de 15 agents destinés uniquement à la vidéoprotection. Mais ça c'est..., je pense que Monsieur DIAZ et Madame HELLI ne seront pas d'accord. »

Monsieur DURAND

« Merci. »

Monsieur le Maire

« Ce sont des informations que nous avons données depuis le départ, sur le fait qu'il n'y aurait pas une permanence d'opérateur, en permanence derrière les caméras et que ce serait selon des plages horaires et des événements de façon totalement aléatoire et que bien évidemment les plages ne seront, ou l'opérateur ne sera pas présent, ne seront jamais identiques et bien évidemment jamais communiquées. Donc à tout instant il peut y avoir un opérateur derrière l'écran de vidéo et ça c'est un élément que reprenez les compte-rendu des Conseils municipaux ou de point presse, vous verrez que nous avons toujours développés dans ce sens. »

Monsieur DURAND

« Enfin, vous me permettez de rester dubitatif sur le coût de 10 000,00 € par an. »

Monsieur le Maire

« Je vous le permet Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND

« J'espère que nous aurons un retour au bout d'une année d'exercice sur... »

Monsieur le Maire

« Écoutez, sur quelques semaines il y a déjà au moins un retour de trois éléments positifs, donc... »

Monsieur DURAND

« Non, non, mais je ne parle pas de la pertinence ou pas de la vidéosurveillance. Je parle gestionnairement du coût du fonctionnement, c'est tout. »

Monsieur le Maire

« Très bien. »

Monsieur ASSIER

« Après, on verra sur les résultats... »

Monsieur le Maire

« Merci, beaucoup. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui, juste par rapport aux caméras, est-ce qu'il est prévu, peut-être avec un lien avec la Communauté de Communes d'en installer près de la zone : au Fialet, non ça ne s'appelle plus Fialet, enfin bref là-haut ? Et peut-être dans l'autre zone, à la zone industrielle là-bas, parce qu'on peut penser qu'il y a des..., ce sont des endroits propices aux cambriolages nocturnes. Il y en a déjà...

.....coupure micros.....

Et est-ce qu'elles le seront raccordées un jour. Puisque de toute façon maintenant ça existe. Donc, ça ne coûterait peut-être pas grand-chose de les raccorder. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CHIOTTI. »

Monsieur CHIOTTI

« J'ai également remarqué sur le plan, que vous n'avez pas mis à la sortie des boîtes, notamment à l'avenue de Calès là-bas, ça ne serait pas judicieux là-bas d'en placer une ? »

Monsieur le Maire

« Écoutez, aujourd'hui nous sommes à 39 caméras, nous verrons au fur et à mesure du développement. Mais, je vois que vous êtes impatient d'avoir plus de caméras que ce qui est prévu. »

Monsieur CHIOTTI

« Moi, personnellement non ! Mais, les habitants-là qui ont les rétroviseurs... Oui, je pense qu'ils seraient contents d'en avoir, peut-être ! »

Monsieur le Maire

« Nous sommes bien au courant de la situation, Monsieur CHIOTTI ! Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie et je remercie Monsieur ASSIER. Je recommence alors. Y a-t-il des abstentions ? Deux et les procurations, c'est ça, trois ? »

Monsieur ASSIER

« Il y a trois... »

Madame ?????

« Quatre ! Un, deux, trois, quatre. »

Monsieur CHIOTTI

« Quatre, qui dit mieux ! »

Madame ?????

« Quatre ! »

Monsieur le Maire

« Voilà, quatre abstentions et une abstention de plus, donc ça fait cinq abstentions. Ah, non ! Alors, on recommence. Voyez, heureusement que vous n'êtes pas filmés parce que... Je recommence de façon plus distincte. Y a-t-il des abstentions ? Voilà ! Et des procurations ? »

Monsieur ASSIER

« Sept ! »

Monsieur le Maire

« On vous remercie. Elle est donc de toute façon effectivement adoptée. Je remercie Monsieur ASSIER d'avoir suivi et de suivre ce dossier avec une attention toute particulière. »

Adoptée par 28 voix pour

7 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE)

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 04 :

4. "Demande de subventions pour les manifestations culturelles dans l'espace public en 2017"

« Oui, bonjour. Donc, cette demande de subventions, on l'a déjà passée l'an dernier, elle concerne l'organisation notamment du Festival « Bonheurs d'Hiver », donc manifestation organisée au moment des fêtes de fin d'année, pour redynamiser la Ville à cette période de l'année et puis proposer aussi une programmation culturelle de qualité basée sur « les arts de rue ». Donc, bien évidemment pour financer, ou en tout cas pour contribuer au financement de cette manifestation que nous souhaitons développer dès cette année et dans les années à venir. Nous souhaitons solliciter une aide financière auprès de différents partenaires et notamment du Conseil Départemental et nous groupons cette demande avec celle qui concerne Squ'Arts, puisque le Département nous a proposé de grouper les deux demandes puisqu'elles concernent de façon assez large les « arts dans la rue », que ce soit pour les arts plastiques ou pour le spectacle vivant, voilà. Donc, on travaille sur la programmation du Festival donc de décembre 2017 avec le Service Culture, avec l'Office de Tourisme, pour la grande parade, avec une problématique cette année qui est que les vacances tombent tard, elles commencent le 22 décembre au soir. Alors, donc on n'aura pas une semaine complète de vacances avant Noël, mais on est en train d'organiser tout ça et du coup le gros des manifestations seront concentrées sur les week-ends et puis sur la première semaine des vacances, voilà. Puis on ne dira pas plus, on va garder la programmation pour les semaines à venir et les mois à venir, voilà. Ça avance bien en tout cas avec nos partenaires associatifs aussi, puisqu'on a des réunions régulières du Comité d'organisation, voilà. Et donc voilà nous vous demandons :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides les plus élevées possible, auprès du Département de l'Aveyron, ainsi que tous les autres partenaires susceptibles de nous aider. »

Monsieur DIAZ

« Elle a de la chance. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 05 :

5. "Musée de Millau : don des gants de la Bête par la Maison FABRE"

« Voilà, Maison FABRE et donc Olivier FABRE, qui est directeur de Maison FABRE, nous a fait part il y a deux ans et demi ou trois ans de son souhait de remettre à la Ville la paire de gants qui est une réédition des gants que portait Jean MARAIS dans le film « La Belle et la Bête » en 1946, donc le film de Jean COCTEAU

C'est une paire de gants magnifique, d'une très grande qualité, donc qui a aussi été à l'origine de l'organisation de l'exposition « Si l'Amour m'était conté », qui a été proposée l'été dernier au Musée de Millau en collaboration donc avec Maison FABRE et avec Dominique MARNY, qui était commissaire de l'exposition, qui est une exposition qui a bien fonctionné, qui a beaucoup plu et puis donc il nous restait donc à accepter ce don et pour que la paire de gants rentre dans les collections du musée.

La remise officielle a eu lieu il y a quelques jours, il y a trois semaines à peu près, voilà au Musée. Et donc on remercie vraiment très sincèrement Maison FABRE pour ce don inestimable et vous pouvez admirer la paire de gants dans le hall du musée jusqu'à l'automne et puis après elle sera installée dans une vitrine plus adaptée, voilà dans les collections de ganteries du musée. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 06 :

6. "Horaire d'été de la Médiathèque du sud-Aveyron (MESA) et fermeture du samedi 12 août 2017"

« Voilà, donc depuis l'ouverture, la Médiathèque connaît un franc succès, très forte, très bonne fréquentation, donc on est très heureux de..., voilà que les Millavois se soient..., et les Millavois et les habitants du territoire se soient appropriés ce nouvel équipement culturel. Mais, on est confronté bien évidemment, en période estivale, à une problématique liée notamment au fait que, c'est normal, les agents partent en congés. On a aussi essayé de regarder avec l'équipe de la Bibliothèque la fréquentation des années précédentes qui nous ont fait part du fait que l'activité baissait de façon assez importante dans les anciens locaux de la Bibliothèque, alors c'est vrai qu'on n'est pas dans des locaux identiques, on se retrouve à la Capelle, donc il est difficile de savoir qu'elle sera la fréquentation cet été. On en a tenu compte, donc la proposition qui vous sera faite, vous sont faites en concertation avec toute l'équipe de la Médiathèque et ce qui vous est proposé, sachant qu'on a des grosses périodes de tensions en terme d'effectif, on va dire entre la semaine 28 et la semaine 33. Il vous est donc proposé entre le 10 juillet et le 20 août, une plage d'ouverture de 9 h 00 à 14 h 00 en continu, les mardis, mercredis, vendredis et samedis, voilà donc on reste vraiment sur des horaires identiques sur les quatre jours pour que le public, enfin que les personnes qui fréquentent la Médiathèque, s'y retrouvent plus facilement, puisqu'on s'est basé sur les flux d'activité constatés les années précédentes sur l'ancienne structure, toujours. Voilà, on n'a pas de recul donc on va voir cette année, et puis si on se rend compte que ça n'est pas adapté, l'année prochaine on vous proposera d'autres horaires d'ouverture. Voilà, donc ça fait une amplitude horaires d'ouverture de 20 heures par semaine. On s'est dit que l'après-midi, les gens préféreraient peut-être aller à la plage. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui, c'est juste par rapport aux horaires. Les horaires ont été réaménagés puisque maintenant la Bibliothèque, enfin la Médiathèque ouvre entre midi et deux. »

Madame ORCEL

« Oui. »

Monsieur FABRE

« Est-ce que vous pourriez nous, peut-être faire un premier bilan de... »

Madame ORCEL

« Alors, je n'ai pas les chiffres ! »

Monsieur FABRE

« Par rapport à la fréquentation dans ces plages horaires, ça c'est la première question. La seconde question concerne les moyens humains. Est-ce qu'ils sont suffisants ? Comment s'est passée cette réorganisation ? Est-ce que cet ajustement, on va dire, ce changement va durer en fonction de la fréquentation ou pas ? Qu'est-ce que vous pouvez en dire ? Est-ce que vous avez déjà établi un premier bilan ? »

Madame ORCEL

« Sur les horaires ? »

Monsieur FABRE

« Sur les horaires, sur la plage horaire midi-deux ? »

Madame ORCEL

« Sur les horaires actuels, qui sont de 10 h 00 à 18 h 00, tous les jours, ... »

Monsieur FABRE

« Oui, voilà ! »

Madame ORCEL

« ... sauf le jeudi, c'est fermé et de 11 h 00 à 18 h 00 le samedi, on va tester jusqu'à la fin de l'année. C'est ce qu'on s'était dit, on se laissait jusqu'à la fin de l'année pour voir ce qu'il en était. Je n'ai pas les chiffres exacts de fréquentation entre 12 h et 14 h, mais en tout cas, ce que l'équipe m'a fait remonter, c'est qu'il y a un public qui commence à venir de façon régulière, voilà avec des habitués qui viennent donc, c'est une plage d'ouverture qui finalement est intéressante. La Médiathèque est en train de trouver son public sur cette période-là, entre 12 h 00 et 14 h 00.

Et puis après sur les effectifs, alors ils sont 13 équivalents temps plein, avec un renfort qui a été présent jusqu'à la fin du mois de juin de 2 équivalents temps plein supplémentaires. Voilà, l'équipe s'est organisée en fonction de l'effectif qui est disponible et donc les horaires sont aussi adaptés bien évidemment à cet effectif, mais bon voilà, on discutait ce matin des animations. Ils sont très mobilisés pour commencer à proposer des animations régulières à partir de la rentrée de septembre-octobre. Donc, voilà on s'adapte avec les contraintes qu'on connaît tous dans tous les services. »

Monsieur le Maire

« Sur la fréquentation donc entre 12 et 14 heures, ils nous disent aussi que non seulement il commençait à y avoir un public régulier, mais que ce public aussi jusqu'à présent n'était pas capté entre guillemets sur d'autres plages horaires. Donc, ce qui est aussi intéressant, voilà. Donc ça sera, sur la totalité donc de la période d'ouverture jusqu'à la fin de l'année,

intéressant d'avoir une évolution de, non seulement du taux de fréquentation, mais aussi du type de public qui vient sur les différents horaires. »

Madame ORCEL

« J'essaierai de vous, au prochain Conseil municipal, j'essaierai d'avoir les chiffres pour vous les préciser. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération 6 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. Merci Madame ORCEL. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 06 Bis :

6 Bis "Tarifs des services publics 2017 : Graufesenque – journée de l'Antique tarifs des entrées et de la restauration"

« Les tarifs, je ne peux pas les passer maintenant, les journées de l'Antique. »

Monsieur le Maire

« D'accord, oui, d'accord, puisque tu dois partir, d'accord. »

Madame ORCEL

« Voilà, donc il y a une délibération qui est arrivée sur les tables, voilà. »

Monsieur le Maire

« Sur la table. D'abord, est-ce que vous êtes d'accord pour intégrer cette délibération arrivée sur table ? »

Madame ORCEL

« Qui est arrivée un peu tardivement, on s'en excuse, qui concerne donc les Journées de l'Antique et les tarifs qui sont proposés pour donc comme tarif d'entrée pour cette manifestation et puis également les tarifs de restauration. Donc, comme tous les ans depuis de nombreuses années, je ne sais plus à combien d'éditions nous en sommes, mais ça fait un bon nombre d'éditions. Les Journées de l'Antique auront lieu du 2 au 6 août, donc sur le site archéologique de la Graufesenque.

Il vous est donc proposé les tarifs que vous trouvez dans la délibération, qui sont donc de 4,40 € en tarif normal, 3,00 € en tarif préférentiel pour les habitants de Millau et un tarif réduit à 3,00 €, en sachant que ce tarif permet de rentrer sur les Journées de l'Antique tous les jours, voilà vous payez une seule fois pour rentrer sur toute la période de cette manifestation. Et puis il est proposé également une petite restauration sur place depuis 2 ou 3 ans à midi, bon le soir le repas qui est le banquet Gallo-Romain qui est proposé, était proposé depuis un petit peu plus longtemps, mais on essaie de proposer un repas également à midi, dont le tarif est proposé à 6,00 € par personne et donc pour le repas, la fête gallo-romaine qui aura lieu le vendredi 4 août à partir de 20 h 00. Le tarif qui vous est proposé est de 12,00 €, donc vous voyez que les tarifs essaient de rester accessibles pour le plus grand nombre de personnes

Donc, cette année les Journées de l'Antique accueilleront la troupe *Imperium Anticum*, qui vous invite à venir découvrir les coutumes gallo-romaines avec toute une série d'animation pour le public : initiation au combat, essayage d'équipement, ateliers et stands historiques, armement, cuisine, artisanat gaulois, bac de fouilles, évocation de danses antiques avec les *Filles de Vénus*, ateliers... Ah ! Je vois que de suite ça... »

Monsieur ?????

« Les Filles de Vénus... »

Madame ORCEL

« Atelier... Ah, oui ! Bière sans alcool. Oui. Atelier de musiques antiques avec fabrication de flûte de Pan, découverte de la mythologie, travail du cuir, bijoux, écriture sur plaques d'argile. Donc, vraiment beaucoup d'ateliers. On essaie d'être, voilà, de proposer des ateliers à la fois de qualité et puis accessibles au plus grand nombre et notamment aux familles et aux enfants, voilà parce que ça s'adresse en particulier aux jeunes publics. Donc, la manifestation débutera le mercredi après-midi de 14 h 30 à 19 h 00 et il aura également deux conférences et donc le banquet gallo-romain avec dégustation de breuvages des Dieux, le vendredi 04 août à 20 h 00 sur réservation, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. Merci Karine. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 07 :

7. "Stade d'eaux vives : création d'un sentier d'interprétation nautique"

« Oui. Sentier d'interprétation nautique, alors c'est une idée qui a été proposée par les deux responsables : Arnaud FORET et Nicolas DONDRILLE, deux responsables du Stade d'Eau Vive et autour de laquelle nous avons eu toute une réflexion et nous voulons à travers de ce sentier d'interprétation nautique, en fait il s'agit, autour de la Maladrerie et des points d'eau, qu'il y a autour du Tarn, vous voyez ici, de mettre en place des panneaux. Alors je vais faire circuler les panneaux, vous verrez. Voilà, ça s'en est un, c'est un exemple et il y en a sur la faune, sur la flore, mais aussi sur les différentes crues qu'a subies la Ville et le Tarn, sur... ben voilà, les passages des poissons, enfin bon, voilà je vais le faire tourner ça, comme ça, tout le monde pourra regarder. Le but c'est quoi ? Le but, c'est de sensibiliser les jeunes générations donc au patrimoine et bien sûr à la protection de l'environnement, voilà. On a de plus en plus d'utilisateurs sur ce Stade d'Eaux Vives. Vous n'êtes pas sans savoir qu'on avait reçu donc et ce, dernièrement, une coupe d'Europe de Kayac Free Style, il y a eu une coupe du Monde, mais également une coupe d'Espagne. On a des pompiers qui viennent, même d'Israël et puis un tas d'autres utilisateurs et des gens qui viennent en vacances et effectivement parfois les jeunes générations ne sont pas tellement sensibilisées à la protection de l'environnement, bien au contraire et aussi les écoles d'ailleurs, puisque parfois on a surpris des gamins qui essayaient de donner des coups de pagaie aux canards. Donc, ce sentier va permettre de mettre en place des jeux éducatifs et sportifs autour de la Maladrerie, voilà et sensibiliser les jeunes à tout ceci. Il va être inauguré à l'occasion, ce sera le 09 septembre, juste après le Forum des Associations. En fin de journée, tout le monde est invité à glisser vers la Maladrerie où il aura plusieurs ateliers mis en place par différentes associations qui utilisent le Stade d'Eaux Vives, le Tarn et le milieu aquatique en général, donc le club de Plongée sous-marine, le SOM Natation, le club de Triathlon, bien sûr la section Kayac de la MJC, etc. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur ce projet ? Non, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 08 :

8. "Sports : subventions assorties de conditions d'octroi"

« Subventions assorties de conditions d'octroi pour plusieurs associations, alors :

- La première c'est le Club des Supporteurs du Rugby donc du SOM Rugby, qui organise une manifestation qui s'appelle Millau Summer Rugby. Donc cette manifestation est arrivée un peu sur le tard, elle a pour but de remplacer le Challenge VAQUERIN et notamment le match qui avait lieu, enfin les matchs qui avaient lieu ou la soirée qui avait lieu à Millau. En tout cas, ponctuellement ce n'est pas définitif, puisque le Challenge VAQUERIN a proposé de revenir dès l'année prochaine. Moi, j'ai eu plusieurs contacts bien sûr avec Franck VAQUERIN, qui est un ami, avec le président du Challenge, avant de donner mon accord au Club des Supporteurs du Rugby, le but étant bien sûr de ne pas expulser, ou ne pas mettre à la porte le Challenge VAQUERIN. Ils ont la primeur pour 2018, alors le président du Club des Supporteurs et William GALZIN, qui sont derrière la manifestation Millau Summer Rugby, sont bien au courant de ça et je leur ai demandé avant de leur attribuer quelque subvention que ce soit, de rentrer en contact avec toute l'équipe du Challenge. Voilà, ils sont en train d'accorder leurs violons pour 2018 et on va voir exactement, enfin on les mettra autour d'une table et on verra. Cette année effectivement, il n'y avait rien donc sur les 5 500,00 € qui étaient attribués en principe au Challenge VAQUERIN, on a récupéré 4 800,00 €, que l'on va leur attribuer. Il y aura 395,00 € d'aide indirecte là-dessus.
Qu'est-ce que j'ai d'autre à vous préciser là-dessus ? Eh bien, les matchs puisqu'il y aura deux matchs. Donc il y en a un, c'est un match, ce sera le match d'ouverture, un match de fédérale 1 : Rodez-Aubenas et puis ensuite derrière du Top 14, donc avec Montpellier-Lyon. Deux clubs majeurs du Top 14. Voilà.
- Les autres manifestations et associations, donc il y a le Festival International de Pétanque - association de Gestion Sportive Millavoise, donc la subvention municipale est inchangée et reste la même que celle qui avait été attribuée au Mondial de Pétanque 19 500,00 € et l'aide indirecte valorisée actuellement à 78 761,00 €, ça c'est la valorisation de 2016, puisque le service Festivités n'avait pas encore pu valoriser les derniers points de détails, mais à 500,00 € près on devrait être sur 78 761,00 €, c'est-à-dire 8 000,00 € actuellement en-dessous de ce qu'était le Mondial de Pétanque en 2015, mais ça reste sensiblement pareil. En espérant que cette manifestation prenne de l'ampleur, ce qui est bien c'est ce qui avait été annoncé et ce qui semble être toujours d'actualité par le DTN adjoint de la Fédération de Pétanque à savoir que cette manifestation rentrait dans le calendrier officiel. L'an dernier c'était une Coupe de France des Jeunes et c'est reconduit cette année, donc ça c'est le point positif pour la manifestation du FIPEM. La subvention directe sera payée donc 30 % avant et puis le restant, les 70 % restant un mois après la manifestation.
- La dernière c'est l'Open Skate MJC, alors vous savez que l'espace de Glisse Urbaine vient d'être terminé, donc c'est l'occasion de donner quelques informations. Moi, j'avais refusé de réceptionner cet espace, alors je dis : « moi » parce que pour le coup je suis un peu spécialiste et on nous avait..., la copie qui nous avait été rendue par le maçon et le maître d'œuvre n'était pas convenable, donc j'ai refusé. À l'époque j'avais fait venir un huissier pour réceptionner l'espace de Glisse Urbaine. On leur a demandé de la repiquer, de la refaire, c'est chose faite, on a même demandé qu'il refasse encore un virage, jusqu'à ce que ce soit rendu correctement et c'est le cas. Depuis, il y a eu un Open Skate qui s'est mis en place dessus, c'était une Coupe Régionale avec les meilleurs régionaux. On a attribué une subvention de 700,00 € à la MJC, il y a une partie qui est sur la manifestation Open Skate et une partie qui est sur du matériel qu'ils ont pu acquérir et qu'ils ont mis maintenant dans le local, une partie à la MJC et une partie dans le local qu'il leur est mis à disposition à l'arrière du Parc des Sports, voilà à côté du WC. On a fait faire une porte en fer, c'est Allan PANECK le DE de skate qui intervient sur les temps périscolaires, qui a les clés, qui ouvre les WC en dehors des heures d'ouverture du stade et qui ferme quand il est sur le site, souvent le dimanche, ou en soirée pour que les pratiquants de skate, de roller, de trottinette et de BMX VTT aient un point d'eau et un WC à disposition, voilà. Donc la subvention est de 700,00 €, pour la MJC.

C'était à peu près tout ! Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, par rapport au FIPEM. Je fais la remarque que j'ai déjà faite en Conseil Communautaire. Il ne vous aura pas échappé qu'il y a un jour de moins de compétition, l'an dernier si je me rappelle bien, le budget prévisionnel était de 214 000,00 €, cette année il est de 169 000,00 €, donc une coupe de moins 25 % et nous, on reconduit la subvention à l'identique à savoir *grosso modo* à la louche 100 000,00 €. Quand je vois que sur le journal, la Ville fait passer qu'elle aide les Natural Games pour ne pas le citer à hauteur de 100 000,00 € aussi, alors que c'est des budgets de 2 millions d'euros, en ces temps de disette budgétaire, je trouve qu'il faudrait peut-être faire la part des choses, même si vous avez beaucoup à vous faire pardonner pour la pétanque. Mais, bien sûr nous voterons cette subvention. »

Monsieur RICHARD

« Moi, j'ai juste une chose à dire quand même, pour la pétanque et là je peux appuyer ce que devrait dire Monsieur le Maire, on les a attendu ici. Christophe m'a demandé de venir, c'était un samedi matin. Tu y étais Claude ? Ils ne sont jamais

venus à deux rendez-vous et les infos qu'on avait c'est qu'il y avait quand même une paire de coprésidents qui n'avaient pas trop l'intention de continuer, voilà. »

Monsieur le Maire

« Non, moi je..., il n'appuiera rien du tout parce que je n'ai pas l'intention de polémiquer, maintenant c'est une affaire qui est derrière nous. Je ne reviendrai pas dessus. Je prends note de votre remarque et en tout cas le FIPEM a tout notre soutien et toute notre énergie, pour que ce soit un événement sportif là-aussi majeur de l'été, comme d'autres le sont et comme d'autres événements sportifs que nous soutenons avec une grande attention à la fois sur le plan des aides directes et aussi des aides indirectes, parce que je crois que ça a son importance aussi dans les équilibres budgétaires des structures associatives. »

Monsieur RICHARD

« Oui, alors il faut quand même savoir que c'est vrai qu'il y a un jour de moins, mais de toute façon le barriérage qu'il y ait un jour de moins ou pas, il faut l'amener, les gradins il faut les monter. Qu'il y ait un jour de moins ou que ça dure 10 jours, c'est la même chose pour les subventions indirectes. Après, pour la subvention directe c'est un choix à savoir que derrière il y a des hôteliers, actuellement il y avait 4 000 et quelques participants, donc on est loin du compte des 13 000 ou 12 000 de l'époque, de 2015 effectivement. Mais, c'est une manifestation, je pense qui va être appelée à augmenter. Tu n'es pas sans savoir qu'on leur a bien savonné la pente, quand même... Certaines personnes leur ont bien savonné la pente. Beaucoup de gens se sont alliés au FIPEM entre 2016 et 2017, notamment parce que la Fédération Française est derrière et que ça devient une compétition officielle et non une démonstration, à l'époque c'était considéré comme une démonstration fédérale, aujourd'hui c'est une compétition officielle et ça devrait prendre de l'ampleur. Ces 4 500 personnes, aujourd'hui ils arrosent le bassin millavois. Le Mondial effectivement arrosait un bassin beaucoup plus large au niveau hôtelier, CHR, commerces etc. Mais déjà, ils arrosent le Millavois, j'espère qu'ils l'arroseront un peu plus, en venant plus nombreux, et c'est pour cela que Monsieur le Maire a souhaité donner et reconduire cette subvention. »

Monsieur le Maire

« Merci. Mais, puisque vous faites allusion aux NG que nous venons de vivre. D'abord publiquement je félicite les organisateurs, qui ont fait preuve de malchance cette année sur au moins un jour et demi de météo et de mauvais temps et nous les avons reçus avec Claude ASSIER avant les NG. Nous les reverrons à la rentrée de septembre pour faire un débriefing avec eux et en tout cas, nous les avons assurés du soutien et de l'accompagnement de la ville de Millau pour la 11^{ème} édition des Natural Games que nous attendons déjà avec quelque impatience.

Cette délibération étant rapportée, je vous propose de la mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. Merci, Monsieur RICHARD »

Adoptée à l'unanimité

19 h 17 : Départ Madame ORCEL, pouvoir à Madame SUDRES-BALTRONS

Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 09 :

9. "Restauration municipale : convention entre la ville de Millau et la mairie d'Aguessac"

« Oui, bonsoir. Donc, vous vous souvenez qu'en 2015, nous avons perdu la fourniture des repas pour les écoles privées, c'était l'équivalent à peu près de 450 repas, fabrication donc de 450 repas perdus et on a pris la décision de travailler sur une gestion des ressources humaines, on va dire, contrôlée et donc il y a eu un départ en retraite à la Cuisine et il y a aussi une personne qui est en longue maladie, nous avons pris la décision de ne pas remplacer ces personnes-là et donc à effectif constant et à coût constant, l'idée était de voir combien de repas nous pouvions proposer en supplément pour essayer de palier un peu à ce manque. La ville d'Aguessac s'est rapprochée de nous parce qu'elle souhaitait donc améliorer la distribution des repas dans ses écoles et donc nous avons décidé de conventionner avec la ville d'Aguessac, vous avez la convention dans la délibération et là ce soir il vous est donc demandé d'approuver la distribution de ces repas pour l'école d'Aguessac, donc c'est l'équivalent à peu près d'une centaine de repas pour Aguessac, donc pour un coût de 3,35 € hors taxe, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Décidemment ! »

Monsieur le Maire

« C'est les vacances Monsieur DURAND ! Vous voulez emmagasiner pour l'été. »

Monsieur DURAND

« Je profite. Non, j'avoue que ça me laisse sur ma faim, ces deux délibérations sur la Restauration... »

Monsieur ??????

« Restauration scolaire ! »

Monsieur DURAND

« Oui, il y en a un qui suit, c'est bien. Quel est le prix de revient d'un repas ? J'aimerais savoir, parce que je vois que nous les facturons 3,35 € à l'école d'Aguessac et que la délibération suivante nous allons les facturer 6,25 €, je crois, pour l'ADMR, donc j'aimerais savoir déjà, à combien revient un repas pour la Cuisine centrale en sachant qu'à ça il faudra ajouter, si j'ai bien lu la convention sur le transport, c'est-à-dire un véhicule, plus une personne détachée pour aller livrer à Aguessac et revenir donc j'aimerais savoir un peu tout ça ? »

Monsieur le Maire

« Madame SUDRES-BALTRONS. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Alors, le coût de revient d'un repas est environ à..., alors je dis environ, parce que c'est très aléatoire en fonction du nombre de repas que nous fabriquons, mais on va dire à 4,80 €. Après, moi je..., la politique qui est appliquée depuis des années, ce n'est pas nous qui la mettons en œuvre là comme par magie. Par exemple à l'époque quand votre Municipalité avait pris la décision d'appliquer une tarification pour les écoles privées, vous les vendiez à 2,70 €. Donc, pour tout ce qui est à destination des écoles, on a toujours pris cette décision de le faire en tarif préférentiel, entre guillemets.

Si vous voulez, aujourd'hui en appliquant ce tarif à 3,35 €, comme je vous le disais dans l'introduction, on n'augmente pas notre coût de production, on n'augmente pas notre masse salariale et nous rentrons largement dans nos frais au niveau du coût d'achat de la marchandise puisqu'on est à 1,80 €, voilà. »

Monsieur DURAND

« Il ne vous aura pas échappé que la Cuisine privée c'était pour des Millavois, là on est en train de vendre des repas à des Nagassols, qui eux-mêmes vont les refacturer, j'imagine qu'ils vont les refacturer un autre chiffre, peut-être même voir s'il y a des petits Millavois qui viennent manger à Aguessac, peut-être ils seront pénalisés, enfin pénalisés..., ils paieront peut-être même ces repas plus cher, je veux bien qu'on preserve la subvention d'équilibre, mais enfin quelque part, on va vendre des repas à perte à une collectivité, puisqu'ils nous reviennent à 4,80 €, on les vend 3,35 €, c'est quand même un peu ubuesque à mon avis. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Non. Écoutez, moi je ne peux pas vous dire plus que ça, pour moi ce n'est pas une vente à perte dans le sens où on a un coût alimentaire 1,80 € et notre coût de fonctionnement ne va pas augmenter et puis c'est une décision parce que c'est en direction des écoles et des enfants. »

Monsieur le Maire

« Et de la solidarité intercommunale. »

Monsieur DURAND

« Je suis totalement pour la solidarité intercommunale, mais c'est les impôts des Millavois qui vont payer le manque à gagner entre les 4,80 € et les 3,35 €. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je ne sais pas comment je peux vous l'expliquer mathématiquement, mais il n'y a pas de manque à gagner. »

Madame AYOT

« Si on peut juste apporter un complément c'est qu'en fait on ne change pas les coûts fixes, puisque les coûts fixes, on fait plus de repas avec les mêmes coûts fixes. La seule chose c'est qu'effectivement comme a expliqué Christelle, il y a un coût variable qui lui est largement inférieur. Oui, mais si on ne vend pas ces repas, on a le même coût et on n'a moins de recettes. Donc, finalement dans l'opération, on y gagne, voilà. Et effectivement, il y a une solidarité vis-à-vis des écoles puisque c'est aussi..., l'important c'est qu'on n'y perde pas en variable. Si on était obligé d'augmenter la capacité de la cuisine, ça se serait un débat différent, aujourd'hui ce n'est pas le cas donc on reste à structure identique, on vend plus de repas et on couvre les coûts variables. Donc là, il n'y a pas vraiment de perte. »

Monsieur le Maire

« Ce qu'on peut dire, c'est qu'on pourrait gagner plus. »

Madame AYOT

« Voilà ! »

Monsieur le Maire

« Mais, on n'a pas de perte. »

Madame GAZEL

« ...de l'augmentation des tarifs pour les Millavois. C'est quand même ça qui pose problème, c'est qu'il y a une inégalité de traitement entre les petits Millavois et les petits Nagassols et bon ça interpelle quand même parce que nous on le paye déjà dans nos impôts et là on va payer aussi pour..., alors l'erreur, j'ai bien compris l'histoire des charges fixes et des coûts fixes qui s'échelonnent sur plus, ça pas de souci, mais l'erreur elle a été peut-être au moment de la perte des écoles privées justement parce que là..."

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas une erreur, Madame, on n'est pas responsable de leur départ, Madame GAZEL. »

Madame GAZEL

« ...là nous étions sur des Millavois. Non, mais quand on négocie. »

Monsieur le Maire

« Vous ne pouvez pas dire que c'est une erreur de notre part. »

Madame GAZEL

« Ben, si ! Parce qu'on peut négocier plusieurs choses... »

Monsieur le Maire

« Ben, non ! »

Madame GAZEL

« ...quand on est dans une situation partenariale. »

Monsieur le Maire

« On a fait plus que négocier, Madame GAZEL et aussi dans une relation partenariale... »

Madame GAZEL

« D'accord ! Et vous avez perdu ! »

Monsieur le Maire

« Après, c'est leur choix à un moment donné de s'orienter vers un autre type de restauration. On en est les premiers désolés, on l'a déploré le moment venu. Après, ils veulent changer de prestataire, ils changent de prestataire, je suis désolé ce n'est pas une erreur de notre part. »

Madame GAZEL

« Et bien si, parce qu'il y a plusieurs choses qui rentrent en ligne de compte. »

Monsieur le Maire

« Ben, dites-nous... »

Madame GAZEL

« Vous le savez très bien... »

Monsieur le Maire

« Dites-nous... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Ça ne peut pas être... »

Monsieur le Maire

« Ben, dites-nous si vous avez une recette miracle, pour l'enseignement privé... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Ça ne peut pas être une erreur de notre part, je vous rappelle qu'on a fait que reproduire ce que vous aviez mis en place parce que c'est quelque chose, je vous l'ai dit plein de fois, que je ne voyais pas pourquoi on allait revenir dessus. S'il y a bien un dossier sur lequel vraiment je n'avais absolument rien à dire et au contraire que j'approuvais à 100 %, c'est ce dossier Cuisine centrale, donc on a fait juste qu'être élu, quand le Privé a dit : « On ne veut plus travailler avec la Cuisine centrale, mais on veut travailler avec du Privé. » Nous, on n'avait absolument rien changé, ni aux propositions que vous

aviez faites les années précédentes, ni les tarifs, rien ! Alors, je ne vois pas comment on peut supporter, non ce n'est pas du tout une erreur. »

Monsieur le Maire

« Et au contraire, quand vous parlez d'éléments de négociation, je les avais reçus à notre arrivée et nous avons augmenté les prestations de la Ville vis-à-vis des écoles, puisque de mémoire et sous le contrôle de Christelle BALTRONS, les goûters qui étaient donnés aux écoles publiques, n'étaient pas donnés aux écoles privées et nous avons donné aux écoles privées de même pour les fêtes de fin d'année. Donc vous voyez en terme de négociations avec eux, il me semble que nous étions plus ouverts. Après, ça ne les a pas empêchés de partir. »

Madame GAZEL

« La Commune donne plus, mais eux s'en vont. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, et alors ça prouve que ce n'est pas moi qui les ai mis dehors. »

Madame GAZEL

« Mais justement... »

Coupure de micro

« ... si vous voulez qu'on rentre vraiment dans le cœur du sujet, il y a des aides qui sont facultatives, il y a des aides obligatoires aux écoles privées. On peut aussi compte-tenu de ces aides facultatives sur un partenariat de gagnant/gagnant continuer de travailler ensemble au niveau de la cuisine et garantir le maintien de ces aides facultatives. »

Monsieur le Maire

« Alors, donc ça veut dire qu'il fallait que nous fassions pression financière sur l'enseignement privé, donc ne plus donner à l'enseignement privé, donc pénaliser les enfants de l'enseignement privé pour pouvoir faire pression vis-à-vis de... Non, non, mais c'est bien entendu. C'est un raisonnement logique de votre part. Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Madame BALTRONS nous a parlé de son émotion à l'annonce de l'enseignement privé, bon l'émotivité est une chose, la gestion pragmatique en est une autre. Je voudrais replacer le cadre de ce débat, parce que je l'ai vécu personnellement en tant qu' élu en 2008. Mon prédécesseur m'en a informé. Je rappelle quand même qu'au départ concernant la Cuisine centrale, elle devait être prise en charge par la Communauté de Communes à l'époque Monsieur GAYRAUD en était le président, à cette époque-là pour des histoires que j'ignore, ça ne s'est pas fait et c'est la Mairie qui a décidé, mais Monsieur SAINT-PIERRE, vous étiez aussi élu à cette époque et vous le savez aussi bien que moi, donc c'est la Mairie qui l'a prise en charge. Je rappelle quand même qu'au passage la Collectivité a perdu une subvention, je crois, de près de 200 000 €, qu'elle aurait eu si c'était la Communauté de Communes qui l'avait portée et comme c'était la Mairie il y a eu cette perte de 200 000 €. On n'en serait pas aujourd'hui à débattre de tout ça par rapport à Aguessac et d'autres Communes, si la Communauté de Communes évidemment avait porté ce projet. Malheureusement, on ne peut pas refaire l'histoire et on en est là aujourd'hui. Ce que j'ai entendu et je pense que vous le savez aussi bien que moi, c'est qu'il y avait une sorte d'accord tacite entre l'enseignement privé et la Mairie, qui consistait à donner des..., financer les écoles maternelles privées alors qu'on en est pas obligé. Je rappelle ici qu'il y a un consensus, on va dire, politique à Millau autour de l'enseignement et y compris bien évidemment de l'enseignement privé et ceci dit ça aussi c'est la réalité, il y avait un accord tacite entre la Mairie et les écoles privées. On finance les écoles maternelles alors qu'on en a pas l'obligation légale et en contrepartie, puisque tout à l'heure j'entendais parler de solidarité et on partage tous cet avis, évidemment qu'on est solidaire vis-à-vis des écoles et de nos enfants. Mais la solidarité ça marche aussi dans les deux sens. C'est-à-dire qu'unilatéralement au moment où les écoles privées en 2015 et vous pouvez observer quand même qu'à ce moment-là on aurait pu se saisir de ce débat, polémiquer par rapport à ça, on ne l'a pas fait. Là aujourd'hui on en parle parce que ça vient dans les débats. Je rappelle le cadre et ce cadre-là, il est réel, ce n'est pas une invention de ma part, donc voilà où on en était, alors la question que je pose là maintenant. Au moment où les écoles privées ont décidé de façon unilatérale, je ne sais pour quelle raison d'ailleurs, parce que ce projet comme le disait Madame BALTRONS, il me semble que c'est un projet, d'ailleurs en 2008, quand on a commencé à lancer ce projet, aujourd'hui tout le monde est d'accord là-dessus, le bio dans les écoles ça figure peut-être, non, dans le programme présidentiel ou j'en sais rien, en fait, ça va être élargi évidemment, ça va dans le sens de l'histoire, tout le monde est d'accord là-dessus et heureusement que vous l'avez conservé, n'empêche qu'à l'époque c'était audacieux et on l'a fait avec tout le reste, c'est-à-dire les circuits courts, etc., donc vous n'avez pas supprimé. Je ne comprends toujours pas pourquoi les écoles privées se sont retirées, par contre effectivement la Mairie généreusement a continué à financer, alors qu'elle n'est pas obligée, les maternelles des écoles privées. Alors il ne s'agit pas de faire du chantage, non parce qu'il y avait un accord qui n'a pas été respecté par une des deux parties, voilà. Ce que je vous demande aujourd'hui, est-ce que la décision des écoles privées est définitive ? Parce que ce qu'on constate aujourd'hui c'est que ça a quand même coûté trois postes d'employés à la Cuisine centrale.

Oui, bien voilà, deux postes, voilà. Donc, évidemment il ne s'agit pas de raviver une guerre scolaire qui n'existe pas d'ailleurs à Millau, je ne pense pas entre la Mairie et les privés ou publics, peu importe. Par contre, effectivement il y a eu cet accord qui a existé et qui aujourd'hui n'existe plus, voilà c'est tout et il ne s'agit pas de chantage ou de quoi que ce soit,

non pas du tout. N'empêche que la Collectivité a perdu, enfin je veux dire la Mairie a subi un préjudice, on va dire, par rapport à cette désaffectation de l'école privée en direction de la Cuisine centrale, voilà c'est tout. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, moi sur la deuxième partie de votre intervention, moi je vous invite à interpeler les responsables de l'enseignement privé pour savoir quelles sont leurs intentions futures.

Par contre moi je suis assez étonné de la première partie de votre intervention, quand même, vous regrettez le fait que la Cuisine centrale n'ait pas été communautaire, mais dans votre narration de l'histoire vous omettez un élément majeur c'est qu'il y a eu un mandat intermédiaire qui a été assuré à la fois par la même personne qui était Président de la Communauté de Communes et Maire de Millau. Donc si vos regrets étaient si forts, que la Cuisine centrale n'était pas un équipement intercommunal, il était totalement dans votre pouvoir, Monsieur FABRE, puisque vous siégez aussi en tant que Conseiller communautaire, de solliciter et d'interpeler le Maire de Millau, Président de la Communauté de Communes, pour qu'il y ait un transfert de compétences de l'équipement vis-à-vis de la Communauté de Communes. C'était dans le domaine des choses possibles dans ce mandat de six ans, donc je suis étonné que vous ne l'ayez pas fait si votre regret était si fort sur le fait que la Cuisine centrale n'était pas intercommunale. »

Monsieur FABRE

« Donc, si je comprends bien, vous me reprochez de ne pas avoir réparé les errements de l'époque GODEFRAIN ? »

Monsieur le Maire

« Mais pas du tout ! »

Monsieur FABRE

« J'en prend acte ! »

Monsieur le Maire

« Mais pas du tout, Monsieur FABRE. Vous me dite d'un côté que vous regrettez que ce ne soit pas Communautaire. Vous aviez la capacité de la passer au Communautaire, ensuite vous ne l'avez pas fait. Je ne vous reproche rien du tout, je ne vous demande rien du tout. Je constate simplement les faits et l'évolution de l'histoire. Je propose de mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Oui, Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Vous ne nous avez pas répondu sur le prix que va refacturer par contre Aguessac aux enfants. On le sait ou pas là, non ? Vous ne savez pas ? Bien, il faudrait peut-être y avoir un œil dessus, quoi enfin il me semble. »

Monsieur le Maire

« Nous n'avons aucune capacité d'ingérence sur la gestion de l'école d'Aguessac, pas plus que de celle de Compeyre ou de d'ailleurs. Je mets cette... Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« ... point. Vu que ça ne coûte pas plus cher de vendre les repas à 3,35 €, pourquoi ne le ferions-nous pas pour nos petits Millavois ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je vous rappelle qu'on n'a pas du tout augmenté les tarifs, ça me désespère quand je vous entends dire ça. Nous n'avons fait que changer les tranches donc c'était pour une meilleure équité, ça n'est absolument pas une augmentation de tarif, là-aussi on n'a fait qu'appliquer ce que vous avez mis en place, enfin ce qui a été mis en place depuis plus de temps, même bien avant vous. Mais bref, on n'a pas augmenté les tarifs, quoi. »

Madame GAZEL

« ...mécaniquement ça augmente de tranche toutes les familles et forcément... »

Monsieur le Maire

« Non, ça n'augmente pas de tranche mécaniquement toutes les familles et je vous rappelle la délibération que nous avons pris au Conseil municipal dernier pour modifier les tranches et les critères. Donc, je clos le débat sur cette délibération. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc avec procuration la délibération est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 29 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Arrivée de Madame Nathalie FORT

Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 10 :

10. "Restauration municipale : convention entre la ville de Millau et l'association Aide à domicile en milieu rural (ADMR) Causses et Vallées"

« Voilà, tout à fait. Donc les tarifs que nous proposons à l'ADMR, un petit peu comme sur le principe de tarification que nous avons proposé en direction des écoles pour Aguessac, là on s'est plus ou moins aligné avec les tarifs que nous proposons aux personnes âgées sur la Commune, donc c'est une association, c'est du domaine privé, donc voilà, ce qui explique la différence, je ne vais pas revenir sur le débat.

Donc, il vous est... pour toutes les mêmes raisons, donc il vous est proposé d'accepter dans le cadre de cette convention de fournir des repas donc pour l'ADMR Causses et Vallées, c'est à peu près entre 20 et 40 repas par jour, qui seront distribués par l'ADMR aux personnes âgées, donc à hauteur de 6,25 € hors taxe. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Les repas pour les personnes âgées c'est tous les jours, y compris le mercredi ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Oui ! »

Monsieur FABRE

« Parce que j'ai une question concernant... »

Monsieur NIEL

« Le samedi et le dimanche aussi ! »

Monsieur FABRE

« Concernant..., merci Monsieur NIEL, vous êtes toujours aussi précis et rigoureux. Concernant la semaine de quatre jours, est-ce qu'il va y avoir..., qu'avez-vous prévu pour l'année prochaine ? Et s'il y a changement, est-ce que ça concernera la Cuisine centrale et les repas ? »

Monsieur le Maire

« Non, mais Monsieur FABRE, il y a des fois où, j'admire votre capacité de faire le grand écart. »

Monsieur FABRE

« Vous avez vu ! »

Monsieur le Maire

« Pour ramener une question sur une délibération, là j'avoue que... »

Monsieur FABRE

« C'est une question... »

Monsieur le Maire

« ...parler de la semaine des quatre jours à partir du moment où on parle des personnes âgées ! Rassurez-vous nous n'allons pas demander aux personnes âgées de faire la semaine de quatre jours... »

Monsieur FABRE

« C'est une question d'une très grande souplesse... »

Monsieur le Maire

« Non, mais je vous le confirme, vous faite la *slackline* en direct là-dessus, c'est magnifique... »

Monsieur FABRE

« J'ai un peu mal aux reins ! »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Sauf, le mercredi... »

Monsieur le Maire

« Je dis, je répète la position qui est la nôtre aujourd'hui, ou il n'y a pas de position dogmatique sur la notion de semaine de quatre jours ou pas. Aujourd'hui, le nouveau gouvernement a donné la possibilité de revenir sur la situation antérieure, j'ai refusé qu'il y ait une évolution sur la rentrée prochaine, parce que je pense que c'est extrêmement prématuré. Par contre, il y a effectivement des gens et des Conseils d'écoles et des enseignants et des parents d'élèves, qui se manifestent pour le retour sur la situation antérieure. Il faut savoir que ça a quand même amené la Collectivité à faire un certain nombre d'aménagements sur les agents, le temps etc. et donc moi je souhaite et c'est la demande que j'ai faite à Madame SUDRES-BALTRONS que nous engagions dans le courant de la prochaine année scolaire, une concertation avec non seulement le corps enseignant, les Conseils d'écoles, mais la totalité des parents, pour savoir qu'elle est l'option qu'ils souhaiteraient voir mettre en œuvre et nous nous positionnerons avec changement ou pas de façon définitive, en tout cas ce qui est certain c'est qu'il n'y aura pas de dispositif à la carte, c'est-à-dire toutes les écoles seront mises au même régime pour la rentrée de fait 2018/2019. »

Monsieur FABRE

« En réalité, je voulais la poser pour la délibération précédente, mais le débat m'a emporté... Puisque quand même ce sujet dépasse largement la Commune et que nous avons des Communes très proches, est-ce que cette réflexion est engagée en lien avec les Communes voisines, voilà ? Il me semble que c'est important là quand même ? »

Monsieur le Maire

« Quand la Cuisine centrale sera intercommunale. Écoutez, pour être très honnête et très franc ce n'est pas encore un sujet, mais nous avons un Comité des Maires la semaine prochaine, je peux soulever ce sujet au Comité des Maires, la semaine prochaine.

Donc, est-ce que vous avez encore des retards dans les questions ? Donc, je peux mettre la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. Merci, Madame SUDRES-BALTRONS. »

Adoptée à l'unanimité

Madame LACAN rapporte la délibération n° 11 :

11. "Pôle petite enfance – actualisation plan de financement"

« Bonsoir. Donc cette délibération concerne l'actualisation du plan de financement donc du futur Pôle Petite Enfance, la Ville donc a sollicité des aides financières auprès de tous les partenaires institutionnels qui ont répondu favorablement et donc nous ont octroyé des montants donc qui correspondent à 47 % du montant hors taxe de cette construction estimée à ce jour à 3 899 445,00 €. Donc, le total du financement public est donc de 47 % pour un montant total de 1 825 240 €, le total d'autofinancement de la Ville est de 2 074 205,00 €, pour donc un montant de 53 %, donc la Ville finance à hauteur de 53 % le PEM et à hauteur de 47 % les financements publics.

Pour les financements publics donc par rapport à 1 825 240,00 € :

- Donc le fonds Leader versera 150 000,00 € ;
- L'État 380 000,00 € ;
- La CAF 767 000,00 € pour les deux multi accueils, 298 240,00 € pour le RAM ;
- La Région participe à hauteur de 100 000,00 € ;
- Le Département à hauteur de 80 000,00 € ;
- Et nous avons un fonds de concours de la part de la Communauté de Communes à hauteur de 50 000,00 €.

Voilà, pour un total de 3 899 445,00 €.

Les travaux donc débuteront en septembre 2017 pour une durée à peu près de quinze mois.

Donc, il vous est demandé :

- d'approuver ce plan de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches qui en découlent. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. Merci, Madame LACAN. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 12 :

12. "Bail à réhabilitation au profit du PACT Aveyron pour les immeubles cadastrés section AL n° 352 et 354 situés 15 et 17 rue du Voultre"

« ...l'Aveyron deux immeubles dont elle est propriétaire, situés 15 et 17 rue du Voultre.

Ce bail a fait l'objet d'une réhabilitation permettant l'aménagement de : deux studios, deux T1 bis, quatre T2, deux T3 et un T4 pour une surface habitable de 515 m². Ce bail arrive à son terme le 30 juin 2017.

C'est pourquoi, en vue de permettre d'engager un nouveau programme de travaux visant à améliorer les performances énergétiques de ces logements, le PACT a sollicité de la Commune un nouveau bail à réhabilitation pour une durée de 26 ans. Une délibération en ce sens a été adoptée par le Conseil municipal daté du 9 février 2017.

Début Avril, le PACT a fait part de son intention de modifier son projet, pour prendre en compte de nouveaux travaux relatifs au réaménagement des étages 2 et 3. Ces nouveaux travaux porteraient pour le montant total des investissements de 205 000 € à 400 000 € hors taxe, en conséquence la durée du bail serait prolongée de 9 ans.

Pour acter cette modification, il est nécessaire que le Conseil municipal prenne une nouvelle délibération, annulant celle de 2017 et autorisant la signature d'un bail à réhabilitation d'une durée de 35 ans.

Il est donc demandé au Conseil :

- D'autoriser Monsieur le Maire à approuver cette décision ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à donner un bail à réhabilitation au profit du PACT sur les immeubles 15 et 17 rue du Voultre ;
- De consentir ce bail à titre gratuit ;
- De consentir au PACT Aveyron l'octroi de la garantie des emprunts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui fera l'objet d'une nouvelle délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces et actes authentiques afférents à ce bail. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération n° 12 ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 12 bis :

12 Bis" Bail à réhabilitation au profit du PACT Aveyron pour l'immeuble cadastré section AM n° 141 situé 8 rue Saint-Antoine"

« Conformément aux orientations du Plan Local de l'Habitat et aux enjeux de renouvellement identifiés dans son projet urbain, la commune de Millau a pour objectifs de développer la qualité du cadre de vie et l'attractivité de son centre-ville en améliorant le patrimoine bâti et le confort des logements.

La réhabilitation de l'immeuble situé 8 rue Saint-Antoine répond pleinement à ces orientations en contribuant à la mixité sociale et à la valorisation du bâti dans un secteur en mutation notamment à travers des travaux à venir dans la rue Saint-Antoine.

La Commune est propriétaire depuis de nombreuses années de cet immeuble situé 8 rue Saint-Antoine cadastré..., je vous en passe. C'est celui pour vous le situer, c'est celui qui se trouve tout de suite après le Jeu de Paume. C'est un immeuble qui est en très mauvais état, à droite pas celui de gauche, pas près du Musée. Cet immeuble vacant, est dans un état de dégradation avancé et la Commune a donc sollicité le PACT, afin qu'il le réhabilite tout en créant des logements locatifs et sociaux.

Après étude par le PACT et au regard de l'état de vétusté de ce bâtiment la seule hypothèse « viable » pour sauver le bâtiment consiste à aménager le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage, et réparer les désordres des étages supérieurs et les neutraliser. Alors, pourquoi ça ? Parce que tout simplement, on ne sait pas qui tient quoi ? Alors, si on commence à faire des travaux en hauteur et démolir les murs, on risque une catastrophe, donc pour éviter ça, on fait des travaux, on fait des aménagements du rez-de-chaussée et du premier et on ne touche pas les murs supérieurs. La façade sur la rue Saint-Antoine sera intégralement traitée comme si l'ensemble de l'immeuble était occupé. C'est ce que je viens un peu de vous expliquer. Cette hypothèse conduit à l'aménagement d'environ 100 m² habitables en 3 logements.

Il a donc été convenu la signature d'un bail à réhabilitation, avec le PACT de l'Aveyron, sur une durée de 45 ans. La dépense est estimée à 335 000 € hors taxe, soit 278 000 € de travaux, parce qu'il y a l'étude et les travaux.

Le financement de cette opération serait assuré de la manière suivante :

- Subventions de l'État : 90 500 € ;
- Emprunt Caisse des Dépôts : 96 000 € ;
- Fonds de concours de la Ville : 148 500 €, qui seront payés en plusieurs fois.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de la signature d'un bail à réhabilitation, sur une durée de 45 ans, à titre gratuit, ainsi que l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 148 500 € pour la réalisation de cette opération.

Je vous signale que ça, ça rentre dans le cadre d'une opération de logements sociaux, que la Ville doit avoir et ce n'est pas une somme qu'on met comme ça, c'est parce qu'on a l'obligation de fournir des logements sociaux. On s'était déjà fait un peu retoquer depuis quelques années de ne pas en faire, ça rentre dans ce cadre-là.

Alors, donc il est demandé :

- D'attribuer donc au PACT Aveyron un fonds de concours d'un montant total de 148 500 €, qui sera versé selon les modalités que je vous ai décrites ;
- De consentir au PACT Aveyron l'octroi de la garantie des emprunts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces et actes authentiques afférents à ce bail. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur NAYRAC, effectivement si vous connaissez ce bâtiment, c'est un bâtiment extrêmement compliqué. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Donc, s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Et je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 13 :

13 "Résiliation de l'avenant n° 2 au bail emphytéotique en date du 12/12/1992 conclu entre la Commune et l'OPH pour l'immeuble cadastré section AP n°76 "

« Alors, par bail emphytéotique en date du 16 décembre 1982, la Commune a confié à l'OPH de Millau les locaux situés dans l'immeuble sis 16 boulevard de l'Ayrolle, cadastré... alors je vous en passe, pour vous les situer c'est ceux qui sont derrière le bâtiment où il y a les Sports et le CCAS, en vue d'y créer un foyer de personnes âgées.

Le 12 juin 2012, un avenant n° 2 à ce bail prorogeait sa durée initiale jusqu'au 31 décembre 2030. Cette période correspondait à la durée d'un emprunt contracté par L'OPH en vue de lui permettre de réaliser les travaux de mise en conformité nécessaires.

La programmation de ces travaux ayant été abandonnée, il est décidé de résilier cet avenant n° 2. Et en conséquence, le bail emphytéotique s'achèvera, comme prévu dans le bail initial, le 31 décembre 2017.

Aussi, après un avis favorable de la Commission, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à résilier l'avenant n° 2 au bail emphytéotique en date du 16 décembre 1982, par lequel il avait été procédé à la prorogation de ce bail jusqu'au 31 décembre 2030 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches découlant de cette résiliation. »

Monsieur le Maire

« Merci et peut-être en parallèle à cette délibération qui concerne l'EHPAD, vous l'avez compris l'EHPAD de l'Ayrolle, ça permettra aussi à la Ville d'atténuer le loyer qui est demandé à l'EHPAD et de fait ça permet à l'EHPAD d'engager la restauration d'un certain nombre de chambres qui n'étaient plus occupées parce que non conformes et de fait de gagner quelques chambres supplémentaires sur l'EHPAD de Saint-Michel.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 14 :

14 "Transfert des zones d'activités (ZAE) de la Communauté de Communes Millau Grands Causses : approbation des périmètres des ZAE à transférer et mise à disposition des voiries et VRD du domaine public"

« En application à la loi de 2015, du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la compétence relative aux zones d'activités économiques est transférée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, au 1^{er} janvier 2017.

La loi NOTRe supprime donc la mention d'intérêt communautaire concernant la compétence obligatoire de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Les Communautés de communes sont désormais entièrement compétentes en la matière. La compétence « zones d'activités » implique :

- la promotion de la commercialisation des terrains aménagés ;
- l'animation de la zone et la gestion des services communs aux entreprises ;
- l'entretien de la zone : voirie, espaces verts, espaces publics, signalétique, etc., etc. ;
- la réhabilitation ou la requalification de la zone.

La Communauté de communes et ses communes membres ont l'année 2017 pour définir les modalités de transfert financier et patrimonial des zones d'activités.

Par la délibération du 14 juin 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes a approuvé les critères et les périmètres des Zones d'Activités Économiques à transférer, ainsi que le principe de la mise à disposition des voiries, réseaux et diverses VRD du domaine public.

Les critères retenus sont les suivants :

- les secteurs doivent avoir une vocation essentiellement économique ;
- les secteurs doivent être rattachés à un ensemble classé à vocation économique dans le PLUi (des zones U ou Aux) et sont le fruit d'une opération d'aménagement de type ZAC, lotissement, etc. ;
- les secteurs doivent représenter un ensemble coordonné d'entreprises agglomérées : superficie de 2 hectares et plus regroupant plus de 5 établissements ou entreprises exerçant leur activité principale ;
- les secteurs doivent s'inscrire dans une continuité territoriale.

Les secteurs mixtes (habitat, services, économie, etc.) avec une dominante habitat ainsi que les secteurs commerciaux de centre-ville et de centre-bourgs sont exclus.

Le transfert des voiries est également distingué de leur usage principal. Ainsi, et ça c'est important les voies internes aux ZAE sont transférées sauf celles représentant des liaisons inter-quartiers majeures.

En conséquence, les zones d'activités économiques transférées de la Communes à la Communauté de Communes Millau Grands Causses sont les suivantes :

- Alors, on en a une c'est celle du Cap du Crès qui fait 24 ha, on peut la voir ici, c'est celle de Géant ;
- La deuxième c'est celle des Ondes avec Le Podium, donc je réponds à..., on a repris l'entretien des voiries, elle fait 13,6 ha ;
- Celle de Millau Plaine Coste, avenue de l'Europe, rue Calixtine Bac et impasse de Gissac, c'est celle qui est plus basse, après la voie de chemin de fer qui va jusqu'à la déchèterie, voilà.

Il est précisé que le transfert de ces zones d'activités se fera par simple mise à disposition par la commune de Millau des voiries et VRD du domaine public.

Cette mise à disposition se fait à titre gratuit et la collectivité bénéficiaire assume l'ensemble des obligations du propriétaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le transfert à la Communauté de Communes Grands Causses, des trois secteurs d'activités que je vous ai cités, par la Ville à la Communauté de Communes, à savoir : la ZAE du Cap du Crès, celle des Ondes et celle de La Plaine Coste ;
- D'approuver la mise à disposition, au profit de la Communauté de Communes Grands Causses, les voiries et VRD du domaine public. Cette mise à disposition se fait à titre gratuit et la collectivité bénéficiaire assume l'ensemble des obligations du propriétaire. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, il s'agit juste une petite précision c'est que la Loi NOTRe impose le transfert des zones d'activités commerciales telles que nous venons de les voir là auprès des EPCI et identifie les EPCI comme devant définir la politique commerciale sur leur territoire de compétences, cependant la..., je dirais, les relations et la mise en œuvre de la politique commerciale reste et demeure de la compétence de la Collectivité, c'est-à-dire le commerce de proximité de détail en centre-ville reste de la compétence de la Commune, ce n'est pas un élément transféré même si la définition d'une politique commerciale est transférée à l'EPCI. Donc, il faut bien que les choses soient distinctes pour que les choses soient claires.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Donc, s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 15 :

15 "Demande de distraction du régime forestier : parcelles G n° 16 – 18 – 25 – 171 et 172"

« Alors, ça c'est tout simplement une régularisation, à l'occasion du renouvellement du plan de gestion des forêts communales de Millau et sectionnale de Saint Germain et par délibération du 02 avril 2015, la commune de Millau a fait appliquer le régime forestier à des parcelles sur le Causse Noir. Ces parcelles constituaient ainsi la parcelle forestière n° 5 de la forêt communale de Millau dans l'aménagement forestier pour la période 2015-2034.

Mais par un acte notarié de 2014, la Commune avait décidé de vendre à Monsieur Bruno DOUZIECH, des parcelles en nature de forêt cadastrées G 16, 17, 18, 25, 97, 100, 145, 163, 171 et 172.

Certaines de ces parcelles notamment la 16, 18, 25, 171 et 172 étaient soumises au régime forestier. En conséquence, et considérant que suite à ces ventes, l'application du régime forestier n'a pas lieu d'être et ne peut être maintenu, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de distraction du régime forestier des parcelles, c'est tout simplement une régularisation. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. Merci, Monsieur NAYRAC. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 16 :

16 "Convention de reprise de comptes épargne temps(CET)"

« Alors, le Compte Épargne Temps c'est un dispositif qui permet à un agent d'épargner des droits à congés. À la Mairie de Millau, un agent qui est à temps plein à 60 jours ouvrés, 27,5 jours en Congés et 31,5 jours en RTT. Il y en a qui n'arrivent pas à tous les prendre, donc ils ont l'opportunité de pouvoir les mettre sur ce Compte Épargne Temps. Alors la condition pour pouvoir y adhérer, il faut avoir un an d'ancienneté et qu'on soit titulaire ou non. Sauf pour les contrats de droits privés, donc les CAE, les CUI, ça ne rentre pas en place. L'alimentation de ce Compte Épargne Temps se fait uniquement par journée entière, on ne peut pas y déposer des heures ou des demi-journées. Donc, l'agent..., les conditions..., une délibération avait été passée en 2010, donc concernant la ville de Millau où donc on disait qu'on plafonnait le CET à 60 jours maximum avec un delta à savoir que l'agent par exemple s'il avait épargné 48 jours, il ne pouvait pas prendre 48 jours, il ne pouvait prendre que 48 jours moins 20, il y avait obligation, enfin il y a toujours obligation de laisser quand même 20 jours sur le Compte Épargne Temps, voilà c'est pour vous faire un petit récapitulatif pour que vous compreniez un peu ce que c'est. Donc là cette convention, c'est suite au service commun des ADS qui a été créé au sein de la Communauté de Communes et qui a engendré donc le transfert de 2 agents de la Ville et la mutation d'un troisième. Donc voilà, ce qu'on vous propose aujourd'hui donc c'est une convention entre la Mairie de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses, qui a repris ces agents. Cette convention c'est uniquement pour 2 agents parce que le troisième n'était pas concerné donc il a un CET en dessous de 20 jours, voilà donc on vous détaille pour les 2 agents qui sont concernés qui ont un dépassement de plus de 20 jours pour :

- Le premier agent il a actuellement sur son CET 31,5 jours donc on vous propose de solder 11,5 jours donc de les payer à la Communauté de Communes ;
- Et pour l'autre agent, bon elle avait 6 jours en deçà des 20, voilà.

Donc, on vous demande ce soir pour pouvoir un peu clarifier les choses auprès de la Communauté de Communes et ne pas les handicaper en ayant pris ces agents pouvoir passer cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 17 :

17 "Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Rouergue"

« Donc là c'est la convention de mise à disposition du personnel entre la Ville et le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Rouergue, donc comme on l'avait fait déjà les années précédentes, on met à disposition un agent et c'est la même personne, donc pour une durée de 3 mois et 22 jours et ce à compter du 15 juillet jusqu'au 6 novembre 2017 inclus. Donc ce sera un temps non complet à raison de 17,5 heures par semaine sur le grade d'Adjoint technique territorial contractuel de catégorie C.

Donc, ça ne change rien à ce qui avait été fait déjà au paravent, on renouvelle pour cette année. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 18 :

18 "Tableau des effectifs : modifications"

« Alors, à chaque fois qu'il y a du mouvement on vous présente le tableau des effectifs, donc là comme on vous avait dit la dernière fois la CAP a été très importante cette année donc on a, pour permettre à un maximum d'agents d'en bénéficier, on a fractionné les promotions en trois grosses dates, donc 1^{er} janvier, au 1^{er} juillet et au 1^{er} septembre.

Donc là, toutes les premières suppressions/création, ça correspond aux avancements de grade concernant la CAP du 20 avril à compter du 1^{er} septembre.

Ensuite nous avons donc une suppression, ça concerne le départ en retraite du Conservateur de Musée, donc on supprime son poste.

Nous avons aussi une suppression qui concerne le départ en retraite d'un agent du service Éducation, donc on supprime le poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet.

Le service Culture concernant la Graufesenque nous a demandé à ce qu'on augmente le temps de travail des 2 agents qui y sont, donc pour eux on passe d'un 20 h 30 à un 28 h. Elles étaient à 70 %, donc elles passeront à 80 %, donc pareil on supprime leur poste pour créer le nouveau poste, mais bon c'est juste un rajout d'heures.

Ensuite, voilà la volonté de la Ville de participer à la résorption de l'emploi précaire, on crée pour le service Éducation 4 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet :

- un de 32 h soit 91,43 % de son temps de travail ;
- un de 29 h
- et deux à 28 h.

Donc ce sont des postes qui étaient donc contractuels, là on a l'occasion de les stagiairiser, bon à chaque fois que l'occasion se présente pour justement résorber l'emploi précaire et en plus ça leur permettra de pouvoir adhérer à la CNRACL.

Ensuite, qu'est-ce qu'il y a dans ce tableau ? Il y a aussi pareil c'est une augmentation uniquement de temps de travail, mais ça concerne les mêmes agents :

- Adjoint Technique Territorial, donc c'est une personne qui était à 31 h et qui passe à 33 h ;
- et un Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe qui était à 31 h 30 et qui passe à 32 h 30, là pareil c'est dans le service Éducation à l'entretien, il me semble ;
- Et nous avons la création du poste de Rédacteur à temps complet donc c'est pour le Musée suite à une demande de disponibilité d'une durée de 1 an minimum, voilà donc on crée le poste à compter du 1^{er} août, sachant que cette personne nous rejoindra en septembre.

Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions ? »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il donc des questions ? Donc, je mets le tableau des effectifs aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 19 :

19 "Convention de partenariat de formation territorialisé"

« Donc là c'est notre désir pour donner aux agents un sens à l'action publique de favoriser la montée en puissance des compétences et faire des agents, des acteurs des projets de territoires, actuellement nous travaillons avec le CNFPT, donc qui propose des formations qui sont cataloguées et les agents qui sont intéressés demandent à pouvoir poursuivre ces formations-là. Là nous ce qu'on aimerait c'est vraiment aller plus loin, c'est pouvoir cibler nos besoins, les besoins de nos agents et de pouvoir justement, travailler conjointement avec le CNFPT pour mettre en place des formations qui ne sont pas forcément cataloguées où on dirait : « Voilà nous, on aimerait que vous appuyez un peu plus sur ça, voilà c'est vraiment voilà. » Donc, c'est un partenariat, là on vous demande d'accepter cette convention de partenariat avec le CNFPT pour un meilleur sens de la formation vis-à-vis de nos agents. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il donc des questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Excusez-moi, je n'ai pas très bien saisi la finesse... Qu'est-ce que ça apporte de plus par rapport à ce qui était fait précédemment. »

Madame HELLI

« Mais disons que jusqu'à présent voilà, le CNFPT propose des formations qui sont ciblées, soit ça plait à l'agent et il demande à la suivre, soit ça ne lui plait pas. Alors que là, le fait de passer ce partenariat ça nous permet de négocier avec le CNFPT, de dire voilà : « Cette formation elle intéresse quatre agents, mais est-ce que vous pouvez inclure tel module qui serait plus pertinent pour eux. Voilà, c'est ça. »

Monsieur DIAZ

« Le centre de formation, il ne fait que des formations internes aux collectivités, ça permet de faire de l'intra, c'est-à-dire avec un
coupure micro..... »

Monsieur FABRE

« En fait, ça consiste à faire en sorte que les agents choisissent plus facilement et mieux leur formation. »

Monsieur le Maire

« Oui. Ou avoir la capacité d'avoir des formations plus adaptées aux missions qui sont les nôtres et aux besoins peut être spécifiques que peut avoir sur tel sujet la ville de Millau, pour ne pas avoir la contrainte de prendre obligatoirement une formation fermée et cataloguée par le CNFPT.

Donc, je mets le la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. Merci, Madame HELLI. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 20 :

20 "Prix et qualité de l'eau : Rapport 2016"

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Vous êtes maintenant rodés à l'exercice. C'est une délibération qui ne se vote pas, mais nous avons depuis la Loi Barnier une obligation de présenter en Conseil municipal un rapport annuel qui fait état du prix et de la qualité des services de l'Eau et de l'Assainissement. Donc, si vous le voulez bien diapo suivante, quelques infos essentielles, donc tout d'abord la principale : le prix de l'eau qui s'établit cette année à 4,06 € TTC le m³ pour une facture normalisée à 120 m³, c'est une baisse par rapport à 2015, une baisse de 0,42 %. Une fois n'est pas coutume et donc eh bien on prend, à chaque fois que ça baisse naturellement et je rajoute sur le sujet du prix, qu'il y a depuis 2010 une tarification sociale sur les 60 premiers mètres cubes, qui représente 0,33 €, par mètre cube hors taxe, bien sûr.

Alors, quelques faits marquants :

- Sur l'eau potable, tout d'abord et c'est important de le rappeler, on a une qualité de l'eau potable, donc celle qui coule du robinet, qui est 100 % conforme aux limites bactériologiques et physicochimiques. Toujours important de le rappeler, on a la chance d'avoir une eau de grande qualité à Millau ;
- On a un rendement du réseau qui s'établit cette année à 68 %, alors ce n'est pas une bonne nouvelle, c'est même une petite déception, puisqu'on avait fixé les objectifs, alors au moins au-delà du Grenelle de l'Environnement et on s'était fixé de s'établir durablement au-delà des 70 %, on n'est pas cette année au rendez-vous avec cette légère baisse du réseau, néanmoins elle sera, alors sans conséquence économique puisqu'étant donné qu'il y a quand même un vrai plan d'action qui est mené entre les services de la Ville et le délégataire au sujet d'un plan de localisation des fuites et une connaissance du patrimoine, donc ça nous permet de justifier de la non application des pénalités auprès de l'État. Sachez néanmoins qu'en théorie et normalement on devrait être soumis à un doublement de l'indemnité de rendement, ce qui a forcément un impact auprès du prix de l'eau ;

On a connu en 2016 quatre épisodes de turbidités :

- Notamment, un, assez mémorable du côté de la source de l'Espérelle qui a duré neuf jours du 22 novembre au 1^{er} décembre et c'est un sujet qui est à mettre en lien avec la rupture d'alimentation en énergie qu'on a connu à la Graufesenque, donc c'est le même événement, le même épisode Cévenol qu'on a connu et on a de ce fait eu cette crise de turbidité ;
- on a connu un souci d'alimentation à la Graufesenque qui nous a empêché de prendre le relais parce que le principe d'une source de secours, c'est de prendre le relais lorsque la source principale est endommagée et là pour le coup du fait de la panne énergétique on n'a pas pu prendre le relais, ce qui nous a causé une rupture du service de distribution en eau potable qui a duré que quelques heures, ça n'a duré que deux heures en pleine journée, en pleine semaine, donc certains abonnés ont eu la rupture du service sans même s'en rendre compte. Néanmoins ça nous a permis de toucher du doigt une fragilité notamment sur le poste de secours à la Graufesenque qu'on remplace, en tout cas qu'on résout dès cette année ;
- on a mis en place cette année trois débits mètres sur les forages de la Graufesenque, notamment pour contrôler les débits produits, mais aussi pour vérifier le bon état de fonctionnement des ouvrages et ça fait partie de l'entretien du patrimoine ;
- et enfin on a mis en place un compteur de sectorisation supplémentaire dans le quartier de Tenens, c'est important ces sujets-là pour nous permettre de contrôler, enfin de détecter les fuites sur des secteurs où on a beaucoup d'écart d'altimétrie.

Donc, voilà pour les faits marquants en 2016, sur le sujet de l'eau potable.

Maintenant, on passe à l'assainissement. Donc, on a une station d'épuration qui est toujours 100 % conforme pour l'année 2016, donc pas de dysfonctionnement particulier, on n'a non plus aucun dysfonctionnement majeur mis en évidence par l'auto surveillance réalisée, pardon lors du contrôle de l'auto surveillance réalisée par un bureau mandaté par la Collectivité, un bureau d'études. On a une fiabilisation des conduites de refoulement du poste de transfert par le délégataire qui est terminée, donc ça c'est un bon point parce que c'était un objectif important qu'on avait fixé au délégataire pour la fin du contrat. On a un sujet qui était très important à mettre en place avant la renégociation du futur contrat de délégation.

- On a finalisé les opérations de négociations avec les Tanneurs Mégissiers concernant les opérations de contrôle de leurs rejets, afin de fiabiliser les entrants en station d'épuration pour s'assurer qu'il n'y ait, alors je ne peux pas dire : « Plus de chrome. » Parce que forcément il y en aura toujours un petit peu, mais au moins le contrôle de leurs rejets, de la teneur de chrome dans les rejets d'eaux usées qui sortent de la mégisserie, puisque c'est un préalable technique nécessaire à un traitement et à une valorisation des boues qui sortent de la station d'épuration et puisque c'est un sujet majeur d'avenir pour notamment le contrat, il fallait qu'on puisse garantir qu'on était capable d'avoir l'assurance au moins en matière d'information, qu'on était inférieur aux normes exigées en matière de présence de chrome dans les eaux qui entrent à la station d'épuration.
- On a curé et posé le regard sur le réseau bâti notamment sur l'avenue Jean Jaurès, ça a été une grosse opération qui a été menée cette année, qui a été assez impressionnante, puisque là on est sur des très anciens réseaux d'eaux usées et donc des égouts tout simplement, avec des hauteurs qui étaient très importantes sous la route ;

- Et on a en septembre 2016, traité des fuites qui étaient présentes sur les pales du sécheur, qui ont été repérées en interne. Le sécheur, c'est également un gros sujet concernant la station d'épuration.

J'en termine sur le sujet assainissement en ajoutant qu'en parallèle à ce rapport sur la qualité et le service de l'eau, on mène depuis cette année une action assez importante et volontariste à laquelle participe activement le délégataire, qui concerne notre action auprès de toutes les entreprises du tissu économique Millavois, afin de les inciter assez vivement à une mise aux normes de leurs rejets d'eau, que ce soit pour des petites entreprises, des artisans ou des structures moyennes. On a pour le coup une forte réussite avec une aide assez incitative de la part de l'Agence Adour-Garonne. On en reparlera dans les prochaines semaines. Mais c'est un sujet qui nous permet d'avancer assez notablement sur la qualité de l'eau et de l'eau de baignade.

C'en est tout, je suis ouvert à vos questions, si jamais vous-en avez ? Merci de votre écoute. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui, Monsieur LEFEVERE, vous parlez donc le service délégué à Véolia concerne aussi la distribution ? C'est d'ailleurs une grande partie de ce service, entre autre ? Donc, vous nous parliez au-début de votre intervention avec un certain fatalisme du fait que le rendement était seulement de 68 %, donc il est inférieur au rendement Grenelle 2, donc qui serait de 68,61 exactement, bon. Bon au-delà du fatalisme que pouvez-vous nous dire sur votre pugnacité pour parvenir à l'ambition de 68 ou 70 pour dépasser ces prévisions du Grenelle 2 ? Est-ce qu'il y a une obligation pour le prestataire d'arriver à ces rendements ? Parce que moi il me semble que quand même 30 %, 32 % de déperdition ça me semble énorme ! Que faites-vous pour peut-être obliger Véolia à mieux entretenir le réseau pour qu'il y ait moins de pertes ? »

Monsieur LEFEVERE

« Alors, la question est très large, j'espère qu'on n'a pas un temps de parole qui est limité. Sur le sujet, ... »

Monsieur le Maire

« Là, Monsieur FABRE, je n'ai rien dit ! »

Monsieur LEFEVERE

« ...on a bien sûr, c'est tout l'objet de la Loi Grenelle 2, naturellement les collectivités sont amenées, alors la formule de calcul du taux à respecter pour le Grenelle 2 est plus compliquée que celle du taux de rendement, néanmoins il faut pour les comparer, il faut aussi comprendre que dans la formule de calcul, ce qui justifie que cette année on descende en-dessous des 68 %, ça n'est pas le volume de pertes en eau. Puisque sur le sujet on a progressé cette année, c'est-à-dire qu'on a moins de pertes que l'année précédente, par exemple. En revanche entre dans le calcul de volume d'eau vendu et comme cette année on a eu une baisse du volume d'eau vendu, en fait tout simplement ça fait chuter le taux. Donc alors c'est une mauvaise nouvelle parce que techniquement on est en-dessous du taux qui nous est imposé par l'État, qu'on nous demande de respecter, mais pour autant on n'a quand même progressé dans le volume de pertes et ça c'est l'objet d'une politique assez incitative qu'on a menée depuis notre arrivée, mais c'est aussi une pression qu'on met sur le délégataire actuel pour avancer dans la recherche des fuites et il faut bien comprendre sur le sujet des fuites, qu'on est un réseau de moyenne montagne et un réseau de moyenne montagne avec une forte altimétrie comme on peut la connaître, on a plus de 450 mètres de dénivelé entre les points hauts et les points bas. On peut, enfin statistiquement en France, il n'y a pas de réseau, alors déjà il n'y a aucun réseau qui est à 100% de taux de rendement, et sur les réseaux de moyenne montagne c'est quand même particulièrement difficile d'aller au-delà des 80 %, donc je ne vais pas vous vendre qu'on y sera, je ne vais pas vous vendre non plus que c'était l'objectif qu'on s'était fixé. On avait fixé de repasser la barre des 70, ce qu'on avait fait l'année dernière, cette année ça rechute. Mais, il faut quand même le mettre en relation avec le volume d'eau qui est perdu et là pour le coup on progresse cette année. Maintenant, la manière avec laquelle on fonctionne avec Véolia et le type de pression qui est mis, dépend aussi beaucoup des volumes d'investissement qu'on est prêt à faire sur le sujet et de la contrainte contractuelle qu'on a avec le délégataire, en l'occurrence pour le coup maintenant il faut bien mesurer l'investissement nécessaire pour aller chercher un point d'indice de taux de rendement nécessaire et le coût marginal que ça représente par rapport à l'économie financière que ça peut faire de gagner un point de rendement. C'était à peu près facile quand on avait des grosses fuites, d'aller les chercher, d'aller les réparer, mais quand c'est une multitude, parce que là aujourd'hui c'est ce qu'on connaît, une multitude de petites fuites, c'est un travail titanesque, c'est un travail de longue haleine et c'est un travail, alors sans vouloir trahir, la procédure est en court, mais c'est un travail qui va faire l'objet du cœur, enfin parmi les sujets qui vont être négociés avec les différents candidats du cœur de la négociation de la prochaine délégation, par le renouvellement des branchements, par les recherches de fuites et par les nouvelles technologies à mettre en place pour aller améliorer ce rendement, maintenant encore une fois il faut bien mesurer ce que ça coûte en investissement d'aller chercher un point de fuite pour améliorer ce rendement. Est-ce que ça rapporte ? »

Monsieur le Maire

« Donc, sur la négociation avec les candidats effectivement le souci du taux de remplacement des branchements défectueux est vraiment quelque chose sur lequel on a beaucoup insisté et alors de mémoire, je crois qu'on est à... »

Monsieur LEFEVERE

« 3 200 branchements. »

Monsieur le Maire

« 3 200 branchements, que l'on sait défectueux et à changer, voilà donc on a été très... »

Monsieur LEFEVERE

« Alors, si vous me permettez de prendre la main, Monsieur le Maire ? En fait, ils sont défectueux parce que techniquement, pendant des années, mais bon c'est l'évolution technologique et un petit peu l'histoire qui a fait ça, on a un traitement de l'eau qui est assez faible, mais le peu de traitement qu'on fait en fait n'a pas été adapté à la technologie des tuyaux et notamment des branchements qui ont été renouvelés pendant toute la tranche des années de 85 à 2000, qui fait qu'on a une dégradation très avancée et des fuites récurrentes qui sont créées à cause de ces tuyaux qui sont en PBD, alors c'est Polyéthylène Basse Densité et en fait ces tuyaux et ces branchements pètent au fur et à mesure, donc c'est précoce, c'est malheureux, mais c'est technique et ce qui va nécessiter, ça va être un des enjeux du futur contrat, le renouvellement de ces fameux 3 200 branchements. Sans vouloir entrer trop dans la technique, je suis désolé. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? D'autres précisions ? Donc, si ce n'est pas le cas, merci Monsieur LEFEVERE, nous prenons donc acte de ce rapport pour l'année 2016. »

Le Conseil municipal prend acte

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 21 :

21 "Aménagement du gîte de la Maladrerie : demande de subvention de travaux. Approbation du plan de financement"

« Oui, la présente délibération a pour principe en fait d'approuver le plan de financement des travaux de réhabilitations du gîte de la Maladrerie, et donc d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions à l'ensemble de nos partenaires qui sont engagés auprès de nous donc vous avez la liste des partenaires, je vous rappelle que le budget total est de 292 913 € avec un autofinancement de la Ville de 74 855 € et une participation de la Communauté de Communes Millau Grands Causses via un fond de concours tourisme pour 80 000 € et la Région pour deux fonds à hauteur de 27 900 € et 36 358 € précisément. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur GINESTE rapporte la délibération n° 22 :

22 "Mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant sur la voirie"

Monsieur le Maire

« Donc, maintenant la délibération 22, qui est probablement une des délibérations les plus importantes de ce Conseil, qui a nécessité beaucoup de travail de la part des services et du groupe d'élus qui a suivi cette évolution à partir du 1^{er} janvier 2018 de dépenalisation du stationnement et je remercie et je félicite Patrice GINESTE de s'être investi dans cette mission, donc la délibération qui va vous être présentée, va vous exposer la manière dont nous avons répondu à cet élément de dépenalisation donc du stationnement, qui est une mesure nationale dont nous ne sommes pour rien dans l'initiative, mais il a fallu donc y répondre, Monsieur GINESTE va vous expliquer tout cela et deux éléments ont guidé notre réflexion, ce qui va vous être présenté devra, j'en suis à peu près certain, inévitablement être amendé dans les mois et les années à venir. Nous avons tenté de faire ce qui nous semblait, de proposer ce qui nous semblait être le dispositif le moins pénalisant, c'est le cas de le dire, pour nos concitoyens et en tout cas nous avons tenté de le faire avec deux objectifs :

- Le premier objectif c'était de maintenir un turnover suffisant en centre-ville pour assurer des places de stationnement donc au profit des gens qui voudraient venir consommer en centre-ville sur en particulier des arrêts, j'allais dire, de courtes durées, mais Monsieur GINESTE va développer tout ça ;
- Et deuxièmement et ça n'a pas été facile parce que vous verrez que le mode de calcul fixé par la Loi est extrêmement compliqué et on passera le temps nécessaire et pédagogique pour l'expliquer, nous avons tenté de trouver un mode et un coût de stationnement qui soit le plus avantageux possible pour l'ensemble des automobilistes Millavois et de nos amis touristes. Donc, je laisse la parole à Patrice GINESTE. »

Monsieur GINESTE

« Bonsoir à toutes et à tous. Voilà, donc la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie, je voudrais en préambule répéter ce que Monsieur le Maire vient de dire, c'est que la Loi est applicable au 1^{er} janvier 2018, ce n'est pas un choix de la Collectivité, mais une obligation.

Donc, nous travaillons depuis de nombreux mois sur ce dossier, nous avons consulté plusieurs villes pour avoir un maximum de retours, en concertation avec les commerçants de la Ville, ainsi qu'avec les relais de quartier, une option a été retenue parmi les différentes proposées. Je me souviens que Madame GAZEL et Monsieur RAMONDENC étaient là pour acquiescer la décision des commerçants et des relais de quartiers sur l'option n° 3.

Donc, concernant la carte de zonage, celle que vous voyez au niveau de l'écran, cette carte a vraiment évolué. La zone payante est considérablement réduite, elle est actuellement de 1 522 places payantes, elle va passer à 646 places payantes, soit un gain donc de 876 € de places gratuites supplémentaires pour les Millavois. De plus, les places bleues de stationnement seront maintenues, voire augmentées au besoin dans la ville. Pour une plus grande lisibilité un seul tarif sera mis en place sur toute la zone, un seul type d'horodateur et au lieu de 61 horodateurs que nous avons actuellement, il n'y aura plus que 32 horodateurs. L'idée c'est qu'on est..., actuellement on a donc pour faire un petit rappel trois zones : la zone verte, la zone orange et la zone rouge. Elles sont équipées avec des horodateurs différents, certains reçoivent des pièces de 20 centimes, d'autres que de 50 centimes, il y a encore beaucoup de gens qui grognent un petit peu par rapport à ça. On a essayé dans cette autocontrainte-là de mettre une plus grande lisibilité et avoir un seul horodateur et un seul tarif.

Donc, concernant le tarif, on y vient, si on peut avoir la photo de l'horodateur, voilà. Actuellement, le tarif dans l'hyper centre est de 2 € de l'heure, malgré un prix élevé peu ou pas de place dans l'hyper centre aux heures de pointe, ça c'est un constat. Nous divisons donc le prix par 2 et nous passons l'heure à 1 € au lieu de 2 € partout dans la ville. Une consigne forte va être donc mise en place pour que la durée de stationnement soit maximum à 1 h 30, sachant que la durée de stationnement sera autorisée à 2 h, mais qu'on va donner comme consigne forte aux Millavois de se garer 1 h 30, au-delà de ce temps-là le prix va augmenter considérablement. Donc, on va regarder la tarification voilà. Voilà comment ça va fonctionner pour inciter les gens à rester. On a obligation avec la Loi MAPTAM d'intégrer ce qu'ils appellent le FPS dans la durée de stationnement, nous n'avons pas le choix, nous sommes obligés d'intégrer le Forfait Post Stationnement dans la durée de stationnement. Donc, voilà comment va être affiché l'horodateur, c'est 1 € de l'heure, vous restez 30 minutes c'est 0,50 €, 1 h 1 €, 1 h 30 1,50 €, au-delà de 1 h 50 pour inciter les gens à ne pas rester il va y avoir une forte augmentation puisqu'au terme des 2 h, vous allez devoir payer si vous êtes contrôlés avec un défaut de paiement, un FPS de 20 €.

Alors, concernant le fonctionnement de l'horodateur, l'automobiliste devra impérativement taper l'immatriculation de son véhicule à l'horodateur, afin d'obtenir un ticket de stationnement. Il n'y aura pas obligation pour l'automobiliste de mettre le ticket sur la voiture puisque le contrôleur lui ne regardera que l'immatriculation du véhicule, mais il pourra avoir un ticket à l'horodateur pour pouvoir justifier du paiement, si jamais il y avait un litige. Il y a trois possibilités pour payer son stationnement :

- Le premier c'est la carte bleue sur tous les horodateurs ;
- Le deuxième c'est l'espèce, le numéraire ;
- Et le troisième c'est le téléphone, on pourra également payer par l'intermédiaire du téléphone.

L'objectif donc de la Ville, il est, je le répète Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, de développer au maximum le turnover et de faire la chasse donc aux voitures ventouses. C'est de donner aussi plus de souplesse aux riverains et de mettre en place

la tarification à 9 h au lieu de 8 h de façon que ceux qui habitent en centre-ville ne soient pas trop bloqué le matin, la tarification démarra à 9 h au lieu de 8 h.

La diapo concernant le FPS donc, voilà on va donc mettre en place un forfait FPS de 20 €, faut savoir que la plupart des communes sont au-delà de 20 €. Donc, on a acté que la Commune va mettre le FPS à 20 € avec la possibilité de le payer à l'horodateur dans un délai de 96 h soit 4 jours à un prix minoré soit 15 €, à aujourd'hui quand vous prenez une amende pour un défaut de paiement c'est 17 €, que vous recevez chez vous. Demain, on va pouvoir payer « que 15 € », soit une économie de 2 € par rapport à la situation actuelle. L'idée c'est de pouvoir payer à l'horodateur dans les 4 jours de façon à faire bénéficier aux Millavois d'une réduction sur l'amende, qui ne s'appellera plus amende, qui s'appellera FPS, c'est donc le Forfait Post Stationnement.

Pour la gestion du FPS, un accord a été signé entre la Ville et ANTAI, ANTAI c'est l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions.

Je finirai par ce qu'on appelle les Miniparks c'est la décision que nous avons souhaité mettre en place sur deux parkings :

- le Parking dit du SERNAM, qui est à gauche de la gare, là ;
- et le parking de la Condamine.

Ce sont des systèmes qui sont pour des parkings barrières les moins coûteux, puisqu'ils ne sont équipés que d'un seul horodateur, il n'y a pas de caisse avec des tickets à l'entrée, ni à la sortie et dans ce parking nous allons mettre la première demi-heure gratuite pour inciter les Millavois à l'utiliser pour des courtes durées, au-delà la tarification se fera au quart d'heure, soit 0,25 € le quart d'heure.

Le fonctionnement du Minipark sera le suivant :

- l'automobiliste se présente à l'entrée du Minipark ;
- la caméra enregistre l'immatriculation du véhicule et la barrière s'ouvre ;
- l'automobiliste reste le temps qu'il souhaite ;
- quand il récupère sa voiture, il doit aller à l'horodateur situé au centre du Minipark et taper son immatriculation ;
- l'horodateur lui annonce la somme due ;
- là, trois paiements possibles comme les horodateurs de voirie : espèces, cartes bleues ou téléphone ;
- il demande ou pas un ticket, ce n'est pas une obligation, s'il veut un justificatif de paiement il demande un ticket ;
- il reprends son véhicule ;
- il se présente à la barrière ;
- la caméra enregistre l'immatriculation du véhicule, le paiement a été validé, la barrière s'ouvre.

Voilà comment fonctionnement les deux Miniparks, en terme de parkings barrières sur tous les devis qu'on avait, c'était et de loin la solution, la moins couteuse, parce qu'elle est équipée avec les caméras et il n'y a pas une borne à l'arrêt, une borne au milieu et une borne à la sortie.

Je finirai mon argumentaire par les abonnements, on a souhaité mettre des abonnements à 60 € par trimestre sur les deux parkings barrières. Ces abonnements sont limités à 20 % du nombre de chaque parking barrière, c'est-à-dire que si sur le parking barrière du SERNAM, on a 100 places, on autorisera dans un premier temps 20 abonnements sur ce parking-là, cette limite pourra évoluer sans faire l'objet d'une nouvelle délibération en fonction de l'utilisation et du remplissage des parkings. Voilà, je suis à votre écoute pour des... »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc si on peut tenter de résumer, parce que c'est quand même assez complexe, notre volonté a été, vous l'avez compris de dire : « Il faut qu'on arrive à maintenir un turnover le plus optimum possible sur le cœur de ville ». Donc sur les zones à activités commerciales. On sait que l'essence du turnover c'est que l'objectif étant de, on va dire, d'avoir une tarification qui soit importante pour éviter, pour inciter l'utilisateur à rester le moins de temps possible pour payer le moins cher, d'accord. En parallèle de cela, c'est la perspective de parkings barrières, on dit : « Les gens qui veulent rester longtemps en centre-ville... ». L'idée c'est de leur dire : « Vous avez soit les parkings gratuits du bord du Tarn, soit un peu plus près des parkings barrières sur lesquels le tarif horaire est inférieur au tarif horaire sur le reste de parkings de surface, sur le reste de la Commune ».

La difficulté de la notion de tarification et c'est ce que vous a expliqué Patrice, le fait que la Loi impose que dans le délai maximum de deux heures, le montant du FPS, le fameux Forfait Post Stationnement, soit intégré dans ce temps de stationnement qui est de deux heures. Nous avons choisi de mettre un FPS à 20 €, qui est proche de la pénalisation actuelle à 17 €, mais nous avons choisi de la mettre à 20 €, d'autres communes l'ont mis nettement plus cher, notamment jusqu'à 50 € de façon qu'avec la capacité qu'on donne d'aller régler quasi immédiatement son amande on puisse descendre à 15 €, c'est-à-dire à un tarif inférieur au 17 € de verbalisation actuelle.

Donc, il a fallu et ça a été toute la difficulté de l'exercice, arriver à rentrer ces 20 € dans les deux heures de stationnement autorisées. On avait plusieurs possibilités et plusieurs choix, c'était d'avoir une évolution graduelle du montant du stationnement de la première minute jusqu'à la dernière minute, c'est-à-dire jusqu'au terme des deux heures, sauf que très rapidement ça a amené un coût de stationnement élevé, donc l'idée que nous avons adoptée c'était de dire : « Il faut qu'on incite les automobilistes à stationner sur un temps maximum de 1 h 30, donc sur ce temps maximum de 1 h 30 le montant c'est celui que vous indiquait Patrice donc de 1 € de l'heure, forcément comme c'est 1 h 30, vous avez 1,50 € et au-delà de

cette 1 h 30, qui est pour nous la bonne notion de turnover, de stationnement à partir de là sur deux paliers on passe effectivement de 1,50 € à 20 € qui est le montant du FPS qu'on a déterminé. Donc, ça a été toute la difficulté de calibrage si je puis dire, du temps de stationnement. Avez-vous des questions ? Monsieur FABRE ? Pardon. »

Monsieur FABRE

« Oui. C'est ce que Monsieur GINESTE appelle, parce que moi j'ai adoré les éléments de langage, la consigne forte à partir de 1 h 30, en fait on casque un maximum, quoi pour le dire autrement, voilà ! C'est ce qu'on appelle une consigne forte. Bon, l'idée pourquoi pas ? Sauf que quand même, moi ce que je crains c'est que sur ces avenues ou sur ces rues, les Millavois finissent par délaisser ces rues, qui risquent fort, me semble-t-il, de s'éclaircir au niveau du stationnement et ma question : est-ce qu'il n'y aurait pas..., vous avez dû l'étudier, j'imagine, est-ce qu'on aurait pas pu pour équilibrer tout ça élargir d'avantage les zones bleues, là vous savez ? »

Monsieur le Maire

« Alors, les zones bleues ne sont pas oubliées, c'est-à-dire les places bleues, pas les zones bleues. Les places bleues, vous savez qu'on en a multiplié un certain nombre de places bleues, restent actives et majoritairement sur les commerces d'arrêts instantanés : les boulangeries, tabacs, presses... et dans le cadre d'une volonté donc municipale de gestion du stationnement, on pourrait parler de propositions qui pourraient être faites par exemple sur le boulevard de Bonald, bon les places bleues, elles restent d'actualité. Ensuite, je ne comprends pas votre interrogation, mais en toute objectivité, par rapport au stationnement des Millavois sur les avenues... »

Monsieur FABRE

« Vu le prix, alors..., parce que sur ces avenues, donc l'idée c'est évidemment de faire un turnover plus important, sauf que 1 h 30 ça reste seulement 1 h 30, non moi ce que je crains c'est que vu le prix au-delà de 1 h 30, vu le..., on ne va pas parler de racket, mais de ... comment dire, vu la consigne forte au-delà de 1 h 30, donc ça risque d'effrayer, le délai risque d'effrayer les Millavois qui iront peut-être chercher un stationnement ailleurs délaissant ces voies dédiées à ce stationnement. »

Monsieur le Maire

« Alors moi, si vous en êtes d'accord, j'aimerais qu'on s'entende sur les termes et sur les expressions, parce que quand moi je n'entends pas parler de racket, voilà mais vous venez de le dire, mais je voudrais qu'on s'entende là-dessus. Toute la démarche qui a été la nôtre et qu'on vous présente là c'est justement de faire en sorte d'adopter un dispositif qui mette le stationnement moins cher que ce qu'il était avant, c'est-à-dire sur la zone rouge ancienne c'était 2 € de l'heure, Patrice GINESTE l'a rappelé. On passe à 1 € de l'heure, donc on divise par deux. Donc, ça me semble être l'inverse du racket. Bon, ensuite il faut bien comprendre qu'on s'est interrogé sur le fait de dire par exemple : « On reste jusqu'à 1 h 55 à 1 € et puis les 5 dernières minutes, elles prennent 18 € ». Sauf que si on fait ça, on n'est pas sur un temps de turnover suffisant pour avoir justement la dynamique de stationnement qu'on souhaite impulser et donner sur le centre-ville, donc 1 h 30 nous paraissait être le terme le plus pertinent et le plus logique sur l'autre. Patrice ? »

Patrice GINESTE

« Sachant que pour enfoncer le clou, la zone rouge qui est actuellement la zone qui tourne autour du Mandarous et de la Capelle, elle comporte 228 places, elle est limitée à 1 h 30 depuis très, très longtemps et elle est à 2 € de l'heure, d'accord. Donc, on a bien acté, je vous demanderai d'en faire autant, que le prix est divisé par deux et que l'amende, si on peut l'appeler comme ça, elle diminue aussi. Donc financièrement parlant, ne me parlez pas de racket parce qu'on est plutôt dans les baisses de prix tant au niveau tarification, qu'amende. »

Monsieur DIAZ

« ...que de fait, il y a des zones qui sont quand même à proximité relativement immédiate du centre-ville, qui deviennent en stationnement gratuit. »

Monsieur ??????

« Qui sont payantes aujourd'hui ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui. Non, enfin je note qu'on fait des promotions sur les amendes, donc c'est formidable ! Non, moi je rejoins un peu ce que dit Monsieur FABRE et j'ai peur que le début du boulevard de l'Ayrolle et le début du boulevard qui n'est pas Richard, soient clairsemés et par contre tout le fond de l'Ayrolle et tout le fond de Richard soient un parking, un garage, quoi, en voiture tampon. C'est vrai ! On aurait peut-être pu essayer de descendre les zones rouges au moins jusqu'au bas de l'Ayrolle et au moins jusqu'au bas du boulevard Richard, pour justement qu'il y ait ce turnover, peut-être enfin je ne sais pas... une progressivité éventuellement, oui. »

Monsieur le Maire

« C'est-à-dire ... »

Monsieur DURAND

« Une progressivité éventuellement ! »

Monsieur le Maire

« Vous nous demandez d'augmenter la zone payante ? »

Monsieur DURAND

« Non, ce n'est pas ça ! »

Monsieur le Maire

« C'est extraordinaire ! »

Monsieur DURAND

« Non ! Mais, je vous demande parce que je pense moi. On connaît chacun. On est tous des automobilistes, on connaît les Millavois, on sait très bien que ces zones vont être prises par les voitures tampons, c'est obligatoire, c'est naturel, c'est humain, enfin il y a des riverains. Par contre voilà, ça ne bougera pas en bas et ça risque d'être clairsemé en haut, alors est-ce qu'on aurait peut-être pas pu étaler un peu plus, je ne sais pas ? »

Monsieur le Maire

« Je ne vois pas pourquoi, ça serait plus clairsemé qu'aujourd'hui puisque c'est exactement le même temps de stationnement à un prix inférieur, donc je ne vois pas pourquoi ça serait... »

Monsieur DURAND

« À partir du moment que vous libérez des zones gratuites à proximité, les gens iront vers le gratuit. On le sait ! »

Monsieur le Maire

« Non, mais à un moment donné, on n'a pas la capacité de stationnement. Elle est identique, quoi ! Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Actuellement, il y a trois zones différentes qui recouvrent la zone rouge de demain. Donc, déjà vous dites... »

Monsieur GINESTE

« Non, absolument pas, non ! »

Madame GAZEL

« Ben, en partie ! Si ! »

Monsieur GINESTE

« Non, actuellement la zone... Attendez, je crois connaître assez bien le dossier ! Actuellement, la zone comporte 1 200 places payantes, d'accord et elle comporte trois zones. La zone qui va être demain mise en place, elle comporte 600 places payantes. »

Madame GAZEL

« Très bien ! »

Monsieur GINESTE

« Donc vous ne pouvez pas dire que la zone rouge englobe les trois zones actuelles ! »

Madame GAZEL

« Non, et combien actuellement y a-t-il de places en zone rouge ? Pas les 600 et quelques qui seront là demain, il y en a moins, il y en a peut-être 300. »

Monsieur GINESTE

« Voilà ! »

Madame GAZEL

« Voilà ! Merci, donc c'est exactement ce que j'étais en train de vous dire. Ça c'est la première chose et ensuite bon, moi je partage l'avis de mes collègues, une progressivité dans la durée du stationnement, elle me semble indispensable. Alors, ce que vous nous aviez évoqué lors de la réunion justement de concertation avec les commerçants, c'était justement, je ne veux pas faire de polémique, mais on revient au premier sujet, c'était justement que vous n'aviez plus les effectifs suffisants en matière d'ASVP... Ah ben, je ne sais pas... ! Vous l'aviez... »

Monsieur GINESTE

« Oui ! »

Madame GAZEL

« Merci ! Pour pouvoir faire contrôler une zone plus étendue et maintenir une progressivité dans le tarif des stationnements. Moi, c'est ce que j'avais compris à la réunion des commerçants, mais non peut-être que vous me direz le contraire, vu que maintenant les ASVP ne seront pas affectés... »

Monsieur GINESTE

« On n'avait pas parlé d'effectif... »

Madame GAZEL

« Je peux finir ma phrase, s'il vous plaît ! Vu que maintenant les ASVP ne seront finalement pas affectés, en tout cas pas en aussi grand nombre aux caméras comme on le projetait, ou comme on l'avait compris, mal compris probablement à un moment. Donc voilà, moi je pense aussi que le dispositif, tout à un endroit et même si vous rappelez que là, ça baisse. Je vous rappelle qu'il y a un an et demi, vous aviez doublé le tarif, donc forcément vous pouvez le diviser en deux, maintenant. »

Monsieur ?????????

« ?????????? »

Monsieur FABRE

« Laissez-la parler ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ! »

Madame GAZEL

« Vous l'avez augmenté d'une manière considérable il y a un an et demi, Monsieur GINESTE. »

Monsieur le Maire

« Mais sinon, on va faire un vrai rappel au règlement et je serai un peu plus coercitif, que je ne le suis Monsieur FABRE, d'accord ! »

Monsieur FABRE

« Je faisais taire Monsieur GINESTE ! »

Monsieur le Maire

« Donc, Madame GAZEL a la parole. »

Madame GAZEL

« J'ai terminé ! »

Monsieur le Maire

« Ah, bon d'accord ! Donc, Madame GAZEL n'a plus la parole. »

Monsieur GINESTE

« Ce qu'il faut dire... »

Monsieur le Maire

« Alors, attends je vais te laisser la parole. Oui, effectivement pour que le dispositif fonctionne il faut qu'il y ait de façon très claire une présence des ASVP. On est bien d'accord ! Ce n'est pas ça, ils ne seront pas en permanence derrière les éléments de vidéo. Mais dans la même délibération Monsieur DURAND nous demande d'augmenter le nombre de places de stationnement payant et vous, vous nous demandez d'augmenter les ASVP. Donc, c'est extraordinaire ! »

Madame GAZEL

« Non ! Non ! »

Monsieur le Maire

« J'ai mal compris ! »

Madame GAZEL

« Oui, vous avez mal compris ! »

Monsieur le Maire

« Parce que c'est vrai que ... »

Monsieur DURAND

« Lors de la réunion des commerçants, il nous a été dit, on ne peut pas étendre la zone rouge parce qu'on est en manque d'ASVP pour la zone payante, parce qu'on est en manque d'ASVP pour contrôler les véhicules. Donc, ça s'entend, ça se défend ! »

Monsieur le Maire

« C'est un des arguments ! »

Monsieur DURAND

« Oui, mais je l'entends tout à fait ! Moi ce que j'ai peur, c'est juste des craintes, que justement s'agglomèrent des véhicules ventouses dans certains endroits et que... Mais après comme vous dites, on est toujours à temps d'amender puisque vous l'avez dit en préambule, donc pourquoi pas ! »

Madame GAZEL

« Et moi sur ?????? pas de recruter davantage d'ASVP. Mois, j'ai toujours dit et on a toujours dit que ça ne nous semblait pas utile d'avoir des ASVP derrière les caméras et que le système de simple vidéoprotection était amplement suffisant pour nos besoins à Millau et c'est d'ailleurs pour le moment dans ce cadre-là que les caméras ont été utiles, donc voilà simplement je pense que les ASVP et la présence pour réguler le stationnement est plus importante que derrière des écrans et des caméras. »

Monsieur le Maire

« Non, Madame GAZEL, il y a... ce n'est pas tout à fait exact ce que vous venez de dire. Sur les trois éléments que nous avons cités tout à l'heure, un est lié à du visionnage post faits et les deux autres ont été liés à l'intervention de la brigade pédestre et de la brigade de la PN sur observation directe de faits, notamment un fait avec agression, qui se sont déroulés au moment où l'agent de vidéoprotection était derrière l'écran, voilà. Donc, vous voyez que les deux dispositifs ont leur utilité. Merci. Monsieur GINESTE ? »

Monsieur GINESTE

« Oui, ce qui me paraît important c'est de revenir sur l'objectif de la Commune, on a mis en place une zone par rapport aux commerces et l'idée c'est qu'on ait un turnover au pied des commerces. On sait chacun, l'humain est ainsi fait, on veut se garer devant le commerçant en question, si on veut le faire travailler, plus près on se gare, plus on va le faire travailler, donc

l'idée c'est qu'on a ciblé sur la ville l'endroit où les commerces se touchent, au-delà quand les commerces sont un peu éparpillés, quand on va sur la périphérie on a laissé tomber, on a donné la gratuité sur cette zone-là, on est conscient que ça va générer des voitures ventouses. Mais, c'est un choix. On préfère avoir une zone limitée qui soit vraiment très proche des commerces pour l'attractivité du centre-ville et après on offre du stationnement gratuit pour les riverains ou pour les gens qui viennent travailler en centre-ville, qui auront des disponibilités sur cette zone-là, mais bon, c'est un choix tout à fait assumé. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Alors, je constate juste que ce débat a été utile, puisque finalement à la fin du fin, on apprend que ce choix donc des voitures ventouses est pleinement assumé et qu'il fait partie donc du plan d'ensemble. C'est ce que je retiens... »

Monsieur le Maire

« Ce que vient d'assumer Monsieur GINESTE, si je peux me permettre Monsieur FABRE, c'est de dire que nous assumons le fait de vouloir avoir du turnover sur les secteurs commerciaux pour favoriser l'accès des clients aux commerces, c'est ce que vient d'assumer Monsieur GINESTE. »

Monsieur FABRE

« Et il a aussi dit que les voitures ventouses, il en était conscient..., c'est ce que vous avez dit ! »

Monsieur le Maire

« Oui, on est conscient ! »

Monsieur FABRE

« Voilà, oui l'effet des voitures ventouses donc, voilà ça fait partie évidemment... Non mais, je ne dis pas ça pour polémiquer. Je pense que ça faisait partie de la réflexion sachant que c'est un sujet extrêmement complexe. J'imagine bien ! »

Monsieur le Maire

« Nous allons vous laisser la conclusion sur cette belle phrase, Monsieur FABRE. Parce que c'est un sujet complexe !

Y a-t-il d'autres demandes de précisions ? »

Monsieur NAYRAC

« Et s'il y a des difficultés de stationnement, rappelez-vous qu'il va y avoir un excellent réseau de transports urbains ! Dans le cadre des mobilibus ! »

Madame ??????????

« C'est bien ! »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Je mets donc la délibération 22 aux voix. Merci, Monsieur GINESTE. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 29 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 23 :

23 "Rénovation de l'école Jean-Henri Fabre –approbation du plan de financement actualisé"

« Oui, rénovation de l'école Jean Henri FABRE, dans le cadre de la mise aux normes en matière d'accessibilité et d'économies d'énergie des bâtiments municipaux, il a semblé que la priorité devait être donnée aux bâtiments scolaires et plus spécialement à l'école Jean-Henri FABRE pour bénéficier de ces travaux de rénovation.

Par délibération du 17 novembre 2016, le Conseil municipal a approuvé les travaux à effectuer, son plan de financement d'un montant global prévisionnel de 231 661 € et autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Les travaux de réhabilitation énergétique sont terminés pour un montant de 155 542 €.

Les travaux de mise aux normes accessibilité d'un montant de 69 148 € seront effectués en deux tranches :

- Une première tranche a été réalisée en 2017 ;
- la seconde le sera au plus tard au premier semestre 2018.

La dépense globale de ces travaux de rénovation est de 224 690 €.

Des aides financières ont été demandées à l'État au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local et à la Région Occitanie au titre du Contrat Unique.

Les subventions obtenues représentent 80 % de la dépense globale des travaux.

Il est à ce jour nécessaire de demander au Conseil municipal d'approuver le plan de financement actualisé.

Vous avez un tableau où il est marqué, donc les dépenses pour :

- la rénovation énergétique 155 542 € ;
- la rénovation accessibilité 69 148 €.

Total de la dépense 224 690 €.

Dont les financements :

- la Région 33 675 € pour l'énergie, pour l'accessibilité 12 192 € ;
- l'État 133 885 € ;

Donc, un total de financement public 179 752 €.

Et un autofinancement de 44 938 €.

Aussi, après avis favorable de la Commission travaux en date du 27 juin 2017, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement actualisé à ce jour concernant les travaux de rénovation de l'école Jean-Henri FABRE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions accordées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 24 :

24 "Gourg de Bades – Aménagement sur le Tarn d'un espace aquatique et nautique : plan de financement prévisionnel"

« En septembre 2016, le Groupe Intérêt Public Massif Central a sélectionné le PNR qui avait répondu à l'appel à projet « Pôle de pleine nature du massif central ». Ce projet s'inscrit à la fois dans le programme opérationnel plurirégional FEDER 2014-2020 du Massif Central et dans la Convention du Massif 2015-2020. Ces programmes s'articulent autour d'une stratégie visant à l'attractivité et au développement du territoire pour ses habitants et par une offre touristique qualitative autour des activités de pleine nature.

Afin d'atteindre les seuils nécessaires au déclenchement des subventions, la Communauté de Communes Millau Grands Causses est le chef de file des opérations collaboratives intitulées « La destination nautique du Sud Massif Central : Millau Tarn Amont ».

Les opérations de la Ville de Millau sont :

- La création et l'aménagement d'un plan d'eau sur le Tarn lieu-dit Gourg de Bades, en cœur de Ville dès l'été 2017 pour un montant de travaux de 185 000 €. Cette plage située à proximité de l'espace sportif de la Maladrerie et du stade d'eaux vives permet d'aménager un ensemble aquatique et nautique en cœur de ville et d'offrir aux Millavois et aux touristes un lieu de détente aménagé et sécurisé, respectueux de l'environnement de la rivière avec un aménagement paysager soigné. L'accès à la plage et à la rivière sera facilité par la création d'un escalier et d'un cheminement doux. Des jeux d'enfants seront installés et le bâti existant offrira des toilettes équipées selon le Label Famille Plus et un local de stockage ;
- La création d'un séchoir à kayaks sur le site de la Maladrerie – Stade d'eaux vives en 2018 pour un montant de travaux de 42 000 € pour répondre aux obligations sanitaires et de confort des usagers en permettant le séchage de leurs équipements de protection individuelle : gilets de sauvetage ; combinaison néoprène ; jupes ; chaussons etc. Il participera au développement de la pratique du canoë-kayak, du freestyle et des sports nautiques de pleine nature. Ce local technique de 85 m² sera adossé au bâtiment existant et un système de cheminement de l'air guidé par des ventilations hautes et basses à l'aide de caillebotis intégrés dans le bardage permettra un séchage écologique.

Le montant total de cette action est de 227 000 € financés à 70 %, 158 900 € par un financement public réparti comme suit :

- Plage aménagement 185 000 € ;
- Séchoir kayak 42 000 €.

Soit au total 227 000 €.

Recettes :

- FEDER 32 300 € ;
- Conseil Régional Occitanie 74 000 € ;
- Conseil Départemental 12 600 € ;
- Millau Grands Causses, fonds de concours 40 000 € ;
- Commune de Millau 68 100 €.

Alors, après avis favorable de la Commission municipale des travaux en date du 27 juin 2017 il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet d'aménagement d'un espace aquatique et nautique sur le bord du Tarn comme décrit ci-dessus : plage de Gourg de Bades et séchoir à kayak ;
- D'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées possibles au titre du programme opérationnel interrégional Massif central 2014-2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 25 :

25 "Opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics : convention de partenariat entre la Commune de Millau et le SIEDA"

« Le poids de l'énergie dans le budget de fonctionnement des petites et moyennes communes est en augmentation. Les dépenses liées à l'énergie sont principalement dues au patrimoine bâti et aux équipements d'éclairage public.

Dans le cadre de la Transition Énergétique, l'objectif du SIEDA est d'accompagner les communes dans leur mission d'aménagement et d'équipement du territoire.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, le SIEDA conseille les collectivités en matière de maîtrise de l'énergie sur leur parc éclairage public. Cependant, pour renforcer son animation auprès des communes et être au plus près des préoccupations des élus, le SIEDA, par délibération du Comité syndical du 23 juin 2011, a complété son offre dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux existants.

C'est donc dans cette continuité, soutenir et accompagner les collectivités dans leurs démarches d'efficacité énergétique, que le SIEDA, par son comité Syndical du 30 mars 2017, a souhaité conclure un marché public ayant pour objet de confier à un prestataire, de type bureau d'études thermiques, une mission d'audits énergétiques sur les bâtiments publics : écoles, équipements sportifs, bâtiments administratifs et techniques, équipements socio-culturels, autres bâtiments/équipements.

Un audit énergétique est une étude approfondie des différents postes consommateurs d'énergie. À son issue, la collectivité disposera d'une proposition chiffrée et argumentée des différentes solutions. Ce type d'analyse constitue un outil d'aide à la décision.

La Collectivité, au vu des résultats de ou des étude(s) décide seule des suites à donner aux recommandations. Il s'agit d'une mission de conseil, d'accompagnement et non de maîtrise d'œuvre. La Collectivité garde la totale maîtrise des travaux et plus généralement des décisions à prendre, dont elle reste seule responsable.

Dans le cadre de l'élaboration de cette opération, les modalités d'intervention administratives, techniques et financières sont exposées dans la convention ci-jointe. Convention qui a été mise dans la boîte Dropbox, puisqu'elle n'avait pas été jointe en papier.

Un appel à intérêt a été lancé sur le département. Il a été ouvert aux collectivités : communes, communautés de communes.

L'inscription au dispositif est conditionnée par l'engagement du candidat à :

- Désigner un agent administratif et/ou technique et/ou Élu Référent qui sera l'interlocuteur privilégié du SIEDA pour le suivi d'exécution de la mission ;
- Mettre en place les moyens nécessaires ;
- Moyens humains ; collecte des données : factures, plans, etc., analyse des usages au regard du planning d'occupation, visite des bâtiments ... ;
- Moyens financiers pour la mise en place du plan d'actions ;
- S'impliquer fortement aux étapes-clés : lancement du projet, définition des priorités, élaboration d'une politique environnementale... ;
- Et prioriser cette démarche à deux bâtiments au maximum par collectivité.

L'opération sera financée par le SIEDA et fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Occitanie et de l'ADEME. La Collectivité contribuera financièrement à la réalisation de l'audit énergétique à hauteur de 300 € par bâtiment.

Considérant que pour confirmer la participation de la collectivité à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics, il y a lieu, de la part de la collectivité :

- de répondre à l'appel à candidature ;
- et d'établir, entre le SIEDA et la collectivité, une convention.

Historiquement, la Ville a déjà réalisé des diagnostics énergétiques sur ces bâtiments communaux en participant à une opération groupée du Parc Naturel des Grands Causses en 2015 et 2016 : 20 diagnostics de bâtiments communaux.

Le coût de chaque diagnostic s'élevait à 447 €.

Cette opération menée par le PNR n'étant pas reconduite pour l'instant, la Ville a l'opportunité d'un partenariat avec le SIEDA pour la réalisation de 2 diagnostics par an au coût de 300 € chacun.

Pour 2017 les 2 diagnostics seront effectués sur la médiathèque et le CREA. La présente délibération propose que le Conseil municipal en date du 6 juillet 2017 :

- Approuve la participation de la Collectivité à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics ;
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'application telles qu'adoptées par le Comité syndical du SIEDA en date du 30 mars 2017 ;
- et d'approuver les termes de la convention et vaut signature de cette dernière, jointe à la présente délibération ;
- S'engage à verser au SIEDA la participation financière de 300 € par bâtiment, due en application des modalités adoptées par le Comité syndical du parc du SIEDA en date du 30 mars 2017.

Donc, après avis favorable de la Commission municipale des travaux du 27 juin 2017, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la participation de la Collectivité à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics ;

- D'accepter sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'application telles qu'adoptées par le comité syndical du SIEDA en date du 30 mars 2017 ;
- D'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Commune de Millau et le SIEDA ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant ;
- Et de s'engager à verser au SIEDA la participation financière de 300 € par bâtiment, due en application des modalités adoptées par le Comité syndical du SIEDA en date du 30 mars 2017. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 26 :

26 "Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la rue du Champ du Prieur – tranche 25 : convention avec le SIEDA"

« Dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la rue du Champ du Prieur, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques.

Monsieur le Maire a saisi Monsieur le Président du S.I.E.D.A, Maître d'ouvrage des travaux d'Électricité en matière d'environnement sur la commune de Millau.

Une 1^{ère} tranche de travaux de dissimulation électrique et téléphonique a déjà été réalisée.

Il s'agit de réaliser la tranche n° 2 pour finaliser la dissimulation des réseaux dans cette voie.

Ne s'agissant pas de renforcement de réseau mais d'opération purement esthétique, la participation de la Collectivité est nécessaire.

Le projet de dissimulation des réseaux électriques de la rue du Champ du Prieur, tranche n° 2, étant estimé à 62 828,84 € HT, la participation de la Collectivité portera sur 30 % de ce montant, soit 18 848,65 €.

Concernant la dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A et France Télécom. Le montant des travaux estimé est de 10 189,22 € HT, la participation de la Collectivité portera sur 50 %, soit 5 094,61 €.

Ces travaux seront payés auprès de Monsieur le Trésorier Principal de RODEZ, receveur du S.I.E.D.A dès l'achèvement des travaux.

Après avis favorable de la Commission travaux du 27 juin 2017, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques de la rue du Champ du Prieur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir ;
- et d'engager les crédits nécessaires au paiement de la participation due au S.I.E.D.A. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Monsieur CONDOMINE. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 27 :

27 "Marché nocturnes des producteurs fermiers de l'Aveyron : convention de partenariat"

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tout le monde. Comme nous en avons l'habitude, nous passons les trois délibérations avant la saison estivale et notamment celle qui concerne les producteurs fermiers de l'Aveyron.

Depuis plusieurs années, la ville de Millau accueille ces Marchés Nocturnes, organisés par les Producteurs Fermiers. Cette années les dates sont les lundis : 10 juillet et 24 juillet, 7 août et 21 août.

L'association des Producteurs fermiers de l'Aveyron est une association qui a pour vocation de mettre en commun l'énergie, les idées et moyens matériels de ses adhérents producteurs fermiers pour organiser ces marchés et foires.

La ville de Millau comme d'habitude souhaite apporter son soutien logistique, humain et financier à l'organisation de ces marchés, participant ainsi à la promotion touristique et économique de son territoire. La valorisation de l'ensemble de ces prestations : matériels électriques, ainsi que les tables et bancs et tout ce qui va avec. Cet événement s'élève à un montant de 20 172,00 €, dont le détail est annexé ci-après.

En contrepartie de la mise en place et de la récupération des matériels par les agents du Service des Festivités lors de chaque marché, la ville de Millau requiert auprès des Fermiers de L'Aveyron une participation financière de 3 000 €. Il convient de signer donc une convention en fixant les modalités.

Aussi, il nous est proposé :

- D'approuver la mise à disposition de l'association divers matériel : barrières, tables et bancs, aux dates convenues et de lui apporter un soutien logistique et humain. Je vous rappelle l'aide indirecte de 20 172,00 € ;
- D'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déroger à la délibération du 29 octobre 2015 portant sur les tarifs publics, en accordant la gratuité du droit de place ainsi que pour l'aide et le matériel tel qu'indiqué dans le tableau annexé. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Nous mettons la délibération aux vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 28 :

28 "Bodegas des commerçants : mise à disposition"

« Alors, c'est un petit peu la même chose, La Bodega des commerçants, elle a lieu en alternance souvent les lundis avec les marchés des Producteurs et les dates sont les 31 juillet, 14 et 28 août.

Cette organisation implique un investissement et une mobilisation des services techniques de la Ville par rapport aux prestations prises en charge par ses services :

- Le service Police Municipale, qui s'engage à faire respecter les arrêtés municipaux et à s'en donner tous les moyens nécessaires ;
- Et le service Festivités, avec la mise à disposition d'alimentation en électricité et de plateaux, bancs, barrières, espace scénique ;
- Et la ville de Millau assure aussi le lien avec la Communauté de Communes de Millau Grands Causses concernant les besoins des organisateurs pour la collecte des déchets.

La ville de Millau souhaite apporter son soutien logistique, humain et financier à l'organisation de ces « bodegas », participant là-aussi à la promotion touristique et économique de son territoire. Avec une valorisation pour l'ensemble de ces prestations de 8 258,00 €.

Et donc, il est proposé :

- D'approuver la mise à disposition de divers matériaux aux dates convenues ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les arrêtés nécessaires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déroger à la délibération du 29 octobre 2015 ;
- Et d'autoriser aussi Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de ce dossier ;
- Ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur SOLIER. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 29 :

29 "13^{ème} Forum des associations : convention de partenariat"

« Voilà, donc là c'est un petit peu plus tard, puisqu'il faudra attendre le mois de septembre pour le 13^{ème} Forum des Associations qui reste fidèle à ses habitudes, pas besoin de le présenter.

Le Forum des Associations, qui est une véritable vitrine du monde associatif Millavois et nous nous devons, la Ville se doit de les accompagner au mieux, c'est ce que nous faisons avec l'association Grands Causses Bénévolat. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Donc, a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

« Nous n'avons pas reçu de question diverse, donc le Conseil municipal est levé. Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21 h 10.

Fait à Millau, le 25/09/2017

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LEFEVERE

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE